

---

# Procès-verbal du Conseil Municipal

---

**Séance du 16 décembre 2021**

La séance est ouverte à 17 heures 04 sous la présidence de M. Cédric VAN STYVENDAEL, Maire de Villeurbanne.

Sont présents : M. Cédric VAN STYVENDAEL – Mme Agnès THOUVENOT – M. Paul CAMPY – M. Alain BRISSARD - Mme Christine GOYARD GUDEFIN – M. Jonathan BOCQUET – Mme Cristina MARTINEAU – M. Ali MOHAMED AHAMADA – Mme Pauline SCHLOSSER – M. Mathieu GARABEDIAN – Mme Laure-Emmanuelle PRADELLE – Mme Aurélie LOIRE – M. Olivier GLUCK – Mme Laura GANDOLFI – M. Gaëtan CONSTANT – Mme Melouka HADJ-MIMOUNE – M. Antoine COLLIAT – Mme Aurore GORRIQUER – M. Jacques GERNET – Mme Danielle CARASCO – M. Lotfi DEBBECHE – Mme Muriel BETEND – Mme Antoinette BUTET – Mme Catherine ANAVOIZARD – Mme Maryse ARTHAUD – Mme Sylvie DONATI – M. Laurent QUIQUEREZ - M. Cyril HAULAND-GRONNEBERG – M. Jacques VINCE – Mme Caroline ROGER-SEPPI – M. Frédéric VERMEULIN – M. Sébastien CHATAING – M. Ikhlef CHIKH – M. Julien RAVELLO – M. Maxime JOURDAN – M. Floyd NOVAK – Mme Katia BUISSON – Mme Morgane GUILLAS – M. Loïc CHABRIER – Mme Virginie DEMARS – Mme Sabrina BENHAIM – M. Mahrez BENHADJ – Mme Emilie PROST – M. Stéphane COLSON

Sont absents (excusés - pouvoir) :

Mme Agathe FORT (pouvoir à M. Julien RAVELLO)  
M. Yann CROMBECQUE (pouvoir à Mme Laura GANDOLFI)  
Mme Sonia TRON (pouvoir à Mme Aurélie LOIRE)  
M. Stéphane FRIOUX (pouvoir à Mme Cristina MARTINEAU)  
Mme Béatrice VESSILLER (pouvoir à M. Jacques VINCE)  
Mme Zemorda KHELIFI (pouvoir à M. Floyd NOVAK)  
M. Mariano BERON-PEREZ (pouvoir à M. Cyril HAULAND-GRONNEBERG)  
M. Antoine PELCÉ (pouvoir à Mme Agnès THOUVENOT)  
Mme Marwa ABDELLI (pouvoir à M. Jonathan BOCQUET)  
M. Prosper KABALO (pouvoir à M. Loïc CHABRIER)  
Mme Anaïs D'HOSTINGUE (pouvoir à Mme Emilie PROST)

- : -

**M. LE MAIRE.-** Bonsoir à chacune et chacun d'entre vous. Nous sommes ravis d'accueillir de nouveau Frédéric LAMANTIA parmi nous qui nous a permis de nous remémorer quelques airs de Noël laïcs à la veille des vacances de fin d'année. Je crois que vous nous avez réservé un morceau particulier pour introduire ce Conseil municipal. Allez-y.

*(Un instrumentiste joue de l'orgue.)*

*(Applaudissements.)*

**M. LE MAIRE.-** Merci. Il n'y a aucun sous-entendu entre la chanson de L'Auvergnat et le sujet budgétaire qui va être abordé ce soir. Je rassure immédiatement l'adjoint aux finances, c'est plutôt votre manière à vous et à nous de célébrer le centième anniversaire de la naissance de Georges BRASSENS, le 22 octobre 1921, et cette chanson. Il y a beaucoup de choses qui circulent sur cette chanson, mais c'est bien sûr une fable et une ode à la solidarité. On pense qu'elle était probablement dédiée à la mémoire d'un couple : Marcel PLANCHE et Jeanne LE BONNIEC, qui ont dissimulé le chanteur en 1944 lorsqu'il fuyait le STO. Cette chanson a été écrite 10 ans plus tard, quelques mois après l'insurrection de la bonté de l'Abbé Pierre sur les ondes de Radio Luxembourg, d'où le lien que certains commentateurs ont tissé entre ces deux faits marquants dans l'histoire de France et de Georges BRASSENS également.

Avant d'ouvrir ce Conseil, je voudrais revenir sur quelques éléments d'actualité dont on perçoit quelques éléments sonores. Il y a aujourd'hui une manifestation des forains du collectif Grandclément qui représentent une partie des forains du marché de Leclerc et Grandclément, qui ont vocation à être supprimés suite à la fois aux travaux du tram et à l'installation de la base vie des travaux du tram sur la partie liée à la gare Grandclément. Ils ont bien sûr déclaré cette manifestation en préfecture. Il n'y a eu pas de risque de troubles à l'ordre public identifié, cette manifestation peut donc se tenir.

Je voulais cependant vous dire que nous prenons très au sérieux cette question des marchés forains. Paul CAMPY a eu l'occasion de les recevoir à plusieurs reprises, moi-même également encore il y a quelques jours. Les difficultés que nous rencontrons sur la nature des échanges portent sur le nombre de forains qui pourra être relocalisé sur un marché nouvellement créé boulevard Eugène Réguillon. Ces discussions sont au cœur de nos échanges pour savoir combien seront localisés à cet endroit.

Je veux aussi dire que c'est un dossier que nous avons largement anticipé, puisque nous avons commencé dès l'année 2021 à échanger, alors que la loi ne nous imposait de le faire qu'à partir de septembre ou d'octobre 2022, puisqu'on parle d'une relocalisation qui interviendra en janvier 2023. Le fait d'engager très longtemps à l'avance les discussions génère forcément des rapports de force qui sont parfaitement compréhensibles. En tout cas, je ne peux pas laisser dire aujourd'hui que ce dialogue n'existe pas, qu'il n'est pas constructif et que les procédures engagées ne seraient pas légales. Il y a aujourd'hui de nouvelles normes législatives qui font que dès qu'on est amené à modifier substantiellement un marché, on est obligé de passer par des règles de candidature strictes.

D'ailleurs, je dois vous dire qu'aujourd'hui, sur les 54 dossiers de forains déposés au service du développement économique, 53 étaient déjà présents sur le marché et un seul

ne l'était pas. Par rapport à l'inquiétude qui celle des forains actuelle de se dire qu'on voudrait profiter de ce moment-là pour enlever des forains et en mettre de nouveaux, cette crainte est complètement infondée, ne serait-ce que par les candidatures qui ont été présentées et la nature des critères que Paul CAMPY, en accord avec leur syndicat, avait choisi de retenir, qui introduisaient notamment la question du point de cotation qui privilégiait celles et ceux qui déballaient déjà à Grandclément, y compris qu'il y avait une ancienneté sur ce marché.

Nous essayons de trouver une position d'équilibre entre les riverains, puisque nous avons eu aussi l'occasion avec Aurélie LOIRE et Paul CAMPY de rencontrer samedi dernier celles et ceux qui vont accueillir le nouveau marché boulevard Eugène Réguillon et qui ont un tout autre propos sur le maintien de ce marché. Ce n'est pas Aurélie LOIRE, mais Laure-Emmanuelle PRADELLE qui était avec nous pour cette réunion. Ils sont plutôt inquiets de l'installation du marché.

Nous avons donc la lourde tâche de dialoguer avec, d'un côté, des riverains qui s'inquiètent et, de l'autre, des forains qui s'inquiètent. C'est bien le travail d'un exécutif de trouver des positions d'équilibre. Enfin, pour vous indiquer que ce dialogue n'est pas rompu, puisque des prochaines rencontres sont prévues avec les forains de l'alimentaire le 13 janvier et les forains du manufacturé le 2 février. Ils ont connaissance de ces dates, je leur ai écrit encore hier pour leur faire un compte rendu des rencontres et les inviter à ces moments-là.

Voilà pour la question des forains et de ce marché qui nous préoccupe et celles et ceux qui en vivent de par l'activité que cela génère. La deuxième est, *a priori* ils n'ont pas de son, donc vous les entendrez moins, que l'on a également des collectifs de parents d'élèves qui se mobilisent sur la situation d'enfants scolarisés à Villeurbanne et qui n'ont pas d'hébergement. Nous partageons bien sûr avec eux les mois que cela représente et le caractère intolérable humainement d'avoir, en 2021, encore des enfants à la rue. C'est hélas une situation qui n'est pas spécifique à Villeurbanne, cela ne nous empêche pas d'agir, bien entendu. Nous le faisons depuis plusieurs mois. L'équipe précédente le faisait depuis plusieurs mois. On ne peut pas dire qu'on est une ville hospitalière et d'accueil, sans augmenter nos capacités d'hébergement.

Je rappelle que depuis le début du mandat à Villeurbanne, près de 300 places d'hébergements ou de logements d'abord ont déjà été créées et mobilisées. Par ailleurs, nous avons mis en place des dispositifs d'intervention qui ont encore fait leur preuve ce matin, puisque nous sommes intervenus, avec l'État et la Métropole, sur le squat rue Alfred de Musset. Cette intervention a conduit au relogement de la totalité des personnes présentes dans ces habitats précaires, adultes et enfants bien entendu, grâce à la mobilisation de l'État et de villes voisines, cette fois-ci, puisqu'une partie a été relogée à Vénissieux et l'autre à Saint-Priest.

Nous sommes donc au travail sur ces questions. Un autre squat est à résorber qui accueille lui aussi des enfants du côté de l'Astroballe. Nous y travaillons. Je ne suis pas certain que nous puissions tenir les délais souhaités par le collectif d'habitants, à savoir une situation, un relogement avant Noël. Je comprends la date symbolique de Noël et de ce qu'elle génère dans les imaginaires collectifs, mais nous sommes au travail sur cette question. Je ne sais pas si sera avant ou un peu après le 24. En tout état de cause, il y a

des interventions prévues pour faire en sorte que le squat ne soit plus sur l'espace public et qu'il n'y ait personne sans situation d'hébergement à l'issue de cette intervention.

À cette occasion, je veux remercier Mathieu GARABEDIAN et Antoine PELCÉ qui vont nous rejoindre et qui sont en train de discuter avec le collectif d'habitants, puisqu'on leur a signifié qu'il n'y avait pas de public possible aujourd'hui, au regard des conditions sanitaires, mais qu'on ne voulait pas fermer la porte à la discussion et au dialogue. Mathieu GARABEDIAN et Antoine PELCÉ travaillent régulièrement ces aspects avec les services, dont je dois saluer ici l'exemplarité dans l'investissement. À travers Simon MOVERMANN, je remercie toutes les équipes, parce que ce qu'elles sont en train de faire aujourd'hui n'est pas facile. Cela demande beaucoup de coordination avec l'ensemble des intervenants et beaucoup de diplomatie, notamment dans le fait que ce matin, il y avait des forces de l'ordre. Pour éviter que cette intervention des forces de l'ordre, présentes pour sécuriser l'évacuation, ne se transforme pas en une opération de contrôles d'identité, ce sont beaucoup de discussions qu'il faut avoir pour que ces opérations soient conformes à notre esprit : pas d'évacuation de squats sans solution d'hébergement et de relogement.

Voilà pour les deux actualités particulières qui entourent notre Conseil municipal. Je voudrais également finir sur la question du contexte sanitaire, pour vous indiquer que nous avons été obligés de revenir en mode sans public pour permettre la distanciation que vous avez les uns avec les autres. C'était à cette condition que nous pouvions avoir la totalité des membres de ce Conseil municipal présents. En cela, nous nous sommes conformés à l'ensemble des autres grands conseils qui se sont tenus, que ce soit celui de la Métropole ou de la Ville de Lyon, donc un espace suffisant pour ne pas être les uns à côté des autres et une pièce que nous devons aérer. Nous le ferons si jamais le son n'est pas trop difficile et n'intervient pas dans la nature de nos débats. Par ailleurs, il est plutôt de coutume, en ces moments de fin d'année, que nous puissions ensemble fêter cette fin d'année avec un moment de convivialité, auquel, hélas, nous ne pourrions procéder aujourd'hui. Vous le comprendrez aisément, je n'en doute pas.

Par ailleurs, l'évolution de la situation sanitaire nous conduit également, et je vous en fais l'annonce ce soir, à ne pas tenir la célébration des vœux comme elle se tenait avant, c'est-à-dire salle Raphaël de Barros, 1 500 personnes, un moment convivial. Nous avons donc fait le choix d'inclure ces vœux dans l'inauguration « Capitale française de la culture », puisque si cela se tient, nous serons dehors. Encore une fois, il faudra vérifier que ce soit possible à ce moment-là, mais nous avons pu faire la fête des Lumières dans un niveau de pic de pandémie important. Nous espérons donc que la situation ne sera pas pire le 7 janvier. En tout cas, cela permettra d'accueillir le maximum de Villeurbannaises et de Villeurbannais. Nous présenterons à ce moment les vœux, mais dans un format beaucoup plus court, puisque le cœur de l'événement sera l'inauguration de « Capitale française de la culture ».

Je me dis que je vais finir par souhaiter, un jour, pouvoir faire des vœux, car je me suis toujours demandé ce que cela faisait de souhaiter la bonne année à 1 500 Villeurbannaises et Villeurbannais. Pour l'instant, je suis sûr que c'est le cas aussi de l'ensemble des membres de ce Conseil, le fait que nous n'ayons pas pu le faire encore nous manque un peu, que de pouvoir se partager les bonnes ondes pour les années à venir.

Mes excuses si j'ai été un peu plus long que d'habitude en introduction de ce Conseil municipal, mais la situation le nécessitait. Pour conclure, je remercie de nouveau l'ensemble des équipes municipales qui se mobilisent tous les jours, y compris dans la période de vaccination pour aller à la rencontre de celles et ceux qui sont plus éloignés de ces possibilités, et qui continuent sans cesse à harmoniser nos modes de fonctionnement avec les éléments de préconisations sanitaires qui ne cessent de changer chaque jour.

Je vous remercie. Nous allons passer cette fois-ci au Conseil municipal. Je l'ai dit, il est réuni au complet aujourd'hui, mais en raison du contexte sanitaire, il se tient sans le public. Pour démarrer ce Conseil, je vous propose de désigner notre secrétaire de séance, Morgane GUILLAS, qui va procéder à l'appel nominal de séance.

*(Mme Morgane GUILLAS procède à l'appel.)*

**M. LE MAIRE.-** Merci pour l'appel. Les services vont passer parmi vous pour vous faire signer la liste de présence.

Avant d'examiner les différents projets de délibérations, je vous informe que la date de la prochaine séance se tiendra le lundi 28 février 2022 à 17 heures.

Nous allons également adopter le procès-verbal des décisions prises au titre l'article L.2122-2. Nous procédons à l'adoption par le Conseil municipal du procès-verbal de la séquence du 15 novembre 2021. Avez-vous des remarques sur cette séance ? *(Aucune)*

Je mets le procès-verbal aux voix.

**– Adopté à l'unanimité –**

Vous avez également eu communication du compte rendu des décisions que j'ai prises en vertu de la délégation qui m'a été accordée par ce Conseil. Y a-t-il des remarques ? *(Aucune)*

S'il n'y a pas de remarques nous pouvons entrer dans l'ordre du jour de notre Conseil municipal. Nous commençons par une communication qui va vous être présentée par M. Jonathan BOCQUET. Il s'agit des lauréats du budget participatif, tel qu'il a été lancé pour la première fois dans notre ville.

### **1 – BUDGET PARTICIPATIF - LAUREATS – M. Jonathan BOCQUET**

**M. BOCQUET.-** Puisqu'il s'agit d'un travail d'équipe et que l'assemblée citoyenne qui coordonnera l'année prochaine le budget participatif, je propose à Maxime JOURDAN de rapporter cette présentation des lauréats et de revenir sur les enjeux et les vertus de cette nouvelle brique de la transition démocratique.

**M. JOURDAN.-** Merci. Comme vous le savez, le budget participatif était une promesse de campagne. C'est quelque chose auquel nous avons fait campagne. Nous avons eu beaucoup de retours positifs des citoyens que nous avons interrogés. C'est pourquoi nous avons souhaité le mettre très rapidement en place et, du coup, en avance de phase sur l'assemblée citoyenne. Cette année, le budget participatif a été doté d'un budget de

500 000 €, ce qui a permis de financer sept projets dont je vais vous faire une rapide description.

Le premier est installation de bornes anti-moustiques. Attirés par des leurres olfactifs, les moustiques sont aspirés par les bornes. C'est un dispositif déjà testé dans d'autres villes de France. Le but est de profiter des espaces publics de la ville sans avoir à se couvrir de produits insecticides. Ce dispositif sera expérimenté dans différents territoires, on pense en particulier au périmètre des écoles.

Le deuxième projet est l'installation de nichoirs à chauves-souris qui sont des prédateurs naturels des moustiques. L'installation de tels nichoirs permettra de lutter aussi contre la prolifération des moustiques.

Troisième projet : une petite cantine à Villeurbanne. C'est l'installation d'une grande salle à manger de quartier, où l'on peut venir cuisiner ou s'attabler avec des voisins, partager un repas comme à la maison, à prix libre, pour papoter ou rencontrer d'autres personnes.

Quatrième projet : « Colorons notre ville ». Le projet consiste à égayer les quartiers en valorisant le mobilier urbain. Il s'agit de solliciter des artistes locaux ou les habitants volontaires pour peindre des bancs, des poteaux, des escaliers, des murs, des lampadaires dans leur quartier pour le rendre unique.

Mise à disposition d'un local pour aménager un atelier partagé : c'est un atelier ouvert gratuitement aux habitants. Ce local mettra à disposition des outils et matériaux il proposera des ateliers de découverte et des initiations au bricolage, avec échange de services de bricolage et savoir-faire. Dans ce cadre, la Ville financera l'aménagement du local.

« Villeurbanne, ville colorée et artistique » : le but est de faire de Villeurbanne la capitale française du *street art*, rien que cela. Des *street* artistes pourront créer, sur les murs qui s'y prêtent, des peintures géantes, des fresques ou encore des mosaïques.

Installation de poubelles dans le parc de la Feyssine en différents endroits repérés pour rendre le parc plus agréable et pallier le manque de civisme de certains promeneurs qui laissent des déchets à même le sol.

En plus de cela, deux projets qui n'auraient pas dû être financés par le budget participatif ont été intégrés. Ce sont les adjoints thématiques qui ont choisi de les intégrer à leur feuille de route. Les projets sont la création d'un parcours de santé au parc de la Feyssine. C'est la création d'un parcours ludique avec différents agrès de renforcement musculaire. Une étude par la Ville sera conduite pour les usages.

Le dernier projet est la végétalisation des abords du parc de l'Europe au Tonkin. C'est porté par les Charpennes Tonkin Tigers qui proposent d'installer des bandes de plantations aux abords du parc avec des chantiers de plantations participatifs autour des plantes mellifères. L'objectif est de valoriser un retour des pollinisateurs, tout en améliorant le cadre de vie des habitants.

L'objectif de ces neuf projets est qu'ils soient mis en place dans les 24 mois qui arrivent. Comme vous l'a dit l'adjoint à la transition démocratique, l'année prochaine, le budget participatif sera doté d'un budget de 1 M€ et sera coordonné par les membres de

l'assemblée citoyenne.

Merci.

**M. LE MAIRE.-** Merci. J'ai deux demandes d'intervention. La parole à est M. Loïc CHABRIER pour le groupe Villeurbanne Progressiste.

**M. CHABRIER.-** Merci Monsieur le Maire et merci Monsieur le Conseiller délégué de nous avoir exposé ces projets que l'on ne peut que saluer, puisqu'ils sont le fruit d'une expression directe des habitants.

Sur la question de la démocratie participative, vous avez vu que j'étais moi-même à la journée de présentation de l'assemblée citoyenne avec d'autres membres du groupe. Cela faisait partie d'un point fort de votre programme municipal, dont acte, on ne peut qu'y souscrire. Nous sommes quand même dans une ville et j'ai appartenu à des équipes où la question de la démocratie participative, en son temps, avait tout son sens. J'y ai moi-même participé avant d'être élu. À l'époque, c'était M. CHABROUX, l'un de vos prédécesseurs, qui avait lancé le premier conseil de quartier. J'avais inauguré le conseil de quartier des Gratte-ciel, ce qui ne nous rajeunit pas, enfin moi le premier.

Effectivement, nous ne pouvons que saluer ces nouvelles formes de démocratie participative, qui ont d'ailleurs été initiées dans d'autres collectivités. Il n'empêche que je voudrais quand même évoquer la démocratie représentative, puisqu'il ne faudrait pas faire croire aux habitants qu'ils se substituent aux élus pour décider. Je pense que vous avez conscience de cet enjeu. Vous aurez à le faire savoir, puisque c'est ici que se consent la légitimité du suffrage populaire.

Cette démocratie représentative, dont on nous dit qu'elle est souvent en crise, y compris au niveau local, et que les techniques de démocratie participative sont là pour y remédier, ne doit pas nous faire oublier que des débats doivent avoir lieu dans une enceinte démocratique avec le respect dû à toutes les sensibilités.

Je dois saluer, Monsieur le Maire, votre esprit de dialogue et le sens que vous donnez aux séances du Conseil municipal, puisque vous avez toujours fait preuve d'écoute. En revanche, je voudrais quand même évoquer, puisque l'actualité nous le permet, ce qui se passe depuis déjà quelques semaines et ce qui a été encore manifeste il y a deux jours à la Métropole. Vous allez me dire que vous n'êtes pas concerné directement, mais vous êtes quand même membre d'un exécutif. Malheureusement, le parti auquel vous appartenez, croyez-moi que je m'en désole, est devenu dans cette majorité, comme au niveau national, une force d'appoint. Vous n'avez peut-être pas forcément un grand poids politique, mais c'est tout de même la deuxième fois en quelques semaines qu'on assiste à la Métropole à un mépris caractérisé des oppositions, avec une gouvernance qui pose problème.

Quand on a matin, midi et soir des mots en faveur du respect des citoyens, de la démocratie participative, etc., il faudrait tout de même balayer devant sa porte et commencer par respecter les élus, y compris ceux qui ne sont pas d'accord. C'est la deuxième fois que les groupes de l'opposition à la Métropole, toutes tendances confondues, se réunissent pour avoir une déclaration commune sur la façon dont ils sont traités.

Si vous avez une quelconque influence, Monsieur le Maire, au sein de cet exécutif, je

vous invite à faire part au président de la Métropole du mécontentement dont vous avez pu être témoin ces jours passés de ceux qui méritent tout de même le respect. Ce n'était pas prévu, mais l'actualité me le permet. Comme nous n'avons pas beaucoup de moyens d'expression autres que ce que la démocratie représentative nous permet d'avoir, je me suis permis de faire cette petite allusion qui, compte tenu de l'actualité, le méritait.

Par ailleurs, j'en reviens au sujet strictement villeurbannais. Je vous demanderai, je le fais oralement, mais je pense le faire officiellement par la voie écrite, s'il était possible qu'en 2022, vous puissiez convoquer une commission générale pour évoquer un certain nombre de sujets, notamment relatifs aux grands dossiers de la Ville, pour une raison très simple. La plupart des dossiers structurants pour la Ville sont traités à la Métropole, que ce soient les dossiers relatifs à la mobilité, les lignes T6 et T9, l'avenir d'un certain nombre de grands projets villeurbannais, type la ZAC de Grandclément, nous aurons peut-être l'occasion d'y revenir à partir du marché, puisque la question du marché impacte le quartier au-delà du marché au sens strict.

Ces projets sont très rarement évoqués dans notre enceinte municipale, puisqu'ils relèvent de la compétence de la Métropole. Ceux-ci avaient réalisés parfois par votre prédécesseur sur le mandat précédent. Il serait de bon ton que le Conseil municipal, et pas seulement notre groupe, puisse débattre et notamment être informé de tous ces projets que nous n'avons pas l'occasion d'évoquer dans cette enceinte, puisqu'ils sont essentiellement métropolitains. Je pense que même les élus de votre majorité pourraient être sensibles à ma demande.

Voilà, Monsieur le Maire, je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. J'ai une autre demande d'intervention pour l'ensemble des groupes de la majorité. C'est Aurélie LOIRE qui prend la parole.

**Mme LOIRE.-** Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport est pour notre majorité une occasion solennelle de rendre publique la réalisation d'un engagement de campagne fort sur les enjeux de la transition démocratique, à savoir la présentation des projets retenus par les Villeurbannais et Villeurbannaises dans le cadre du premier budget participatif.

Cette première édition restera à part, puisque celle-ci a été lancée avant la constitution de l'assemblée citoyenne, à part aussi, puisqu'elle est dotée d'une enveloppe de 500 000 €, quand chaque année, jusqu'à la fin du mandat, le budget sera alimenté à hauteur de 1 M€. « Pas pareil », donc, comme Les Invites, mais ce sera cette fois un festival d'idées réellement mis en œuvre, des réalisations enthousiasmantes, toutes inscrites dans le thème : « Retissons des liens ». Tout aussi enthousiaste l'engouement des Villeurbannaises et des Villeurbannais à porter des propositions pour améliorer la ville, avec toujours en toile de fond un sens aigu d'intérêt collectif.

L'occasion nous est à nouveau donnée ici de saluer l'ensemble des porteurs et porteuses de projets et de les remercier pour leur énergie et leur inventivité. Le vote s'est achevé le 12 décembre dernier. 32 projets ont été proposés au vote des Villeurbannais, neuf ont été retenus, sept en l'occurrence et deux intégrés dans des délégations, ceux qui ont reçu le plus de votes jusqu'à épuisement du budget. Beaucoup d'entre eux portent une attention particulière au cadre de vie, aux aménagements d'espaces publics, à la création de jardins,

des espaces à requalifier, à revégétaliser, mais aussi des initiatives profondément solidaires avec des attentions pour chacun et chacune dans tous les quartiers, sans exception.

C'est vous, Villeurbannais et Villeurbannaises, qui avaient produit, croisé ou fait convergé vos projets, puis choisi. Le processus démocratique fut donc omniprésent du début jusqu'à la fin.

Comme à chaque élection, il y aura des heureux et vraisemblablement des déçus, des choses seront dites sur le taux de participation et les outils, mais cette première fois marquera l'histoire de Villeurbanne. Gageons que les éditions à venir seront nourries de cette première expérience. Nous avons foré pour faire jaillir une source d'idées, celle-ci est loin de se tarir, alors vivement l'année prochaine.

**M. LE MAIRE.-** Merci. D'accord, je veux remercier les élus qui se sont mobilisés sur ce premier budget participatif, les services également et surtout l'ensemble des Villeurbannais et Villeurbannaises qui ont accepté cette première pour Villeurbanne. Bien sûr, je rejoins M. CHABRIER. Finalement, pour notre équipe, nous sommes toujours dans la même logique : s'inscrire dans l'histoire, l'héritage, le faire fructifier et y apporter notre patte.

Il ne s'agit pas de dire que ce n'était pas bien avant, mais que ce que nous proposons aujourd'hui nous semble en phase avec ce qui est attendu par les Villeurbannais et Villeurbannaises. Considérons que c'est la pierre que nous ajoutons à l'histoire de cette ville, qu'il n'y a pas l'impression de la reconstruire depuis ses fondations, car celles-ci sont solides, je vous l'accorde.

Je suis très satisfait à la fois de l'assemblée citoyenne qui a été mise en place et à laquelle vous avez participé. Je crois même avoir salué la présence de l'opposition lors de mon discours de mise en place de l'assemblée citoyenne. Cela me va si c'est un sujet sur lequel nous nous retrouvons. Au risque de vous décevoir, je vais aussi me retrouver sur la distinction que vous faites entre démocratie représentative et élective, puisque c'est bien une communication qui vous a été présentée aujourd'hui pour vous faire part d'un vote et d'un classement qui a été fait par les Villeurbannaises et Villeurbannais. L'ensemble des dépenses afférentes à cela feront l'objet de délibérations dans notre Conseil. Ce sera de cette manière que la démocratie élective assurera le contrôle de cette démocratie représentative. En tout cas, c'est bien l'esprit dans lequel je souhaite conduire ces travaux avec vous. Il ne s'agit pas de se substituer l'un à l'autre, mais bien de les rendre complémentaires.

Enfin, je vous remercie pour les mots attentionnés sur la manière dont j'essaie de conduire les travaux de notre Conseil municipal. Je crois que ce qui fait que cela se passe bien aujourd'hui, c'est que je m'essaie à ne pas trop amener dans cette enceinte des débats nationaux et métropolitains. Je ne vous suivrai donc pas sur l'interrogation que vous avez formulée à mon égard. Si vous le faites dans d'autres instances dans mes fonctions de vice-président, bien sûr, je vous répondrai, mais aujourd'hui, je suis maire de Villeurbanne et vous me permettrez de ne pas souhaiter aller sur ce sujet. Il me semble un peu éloigné de la thématique et de la qualité des travaux que nous menons ensemble.

Je vous propose de passer au premier rapport sur le budget primitif 2022. C'est M. Jonathan BOCQUET qui rapporte et va faire une première présentation. Ensuite, j'ai des demandes d'intervention pour l'ensemble des groupes de ce Conseil municipal.

## **2 – BUDGET PRIMITIF 2022 – M. Jonathan BOCQUET**

**M. BOCQUET.-** J'avais évoqué lors du débat d'orientation budgétaire le fait que le budget 2022 serait l'occasion d'affirmer le passage de cap de la Ville de Villeurbanne. Les chiffres du budget primitif vont témoigner de la mise en œuvre d'un nouveau niveau d'ambition en termes de politique pour Villeurbanne, à la hauteur des moyens de la Ville.

Le budget primitif 2021 était un budget d'amorçage. Dorénavant, nous sommes dans un budget de mise en œuvre. Nous concrétisons le plan de mandat. Cette mise en œuvre du plan de mandat ne se fait pas sans perdre de vue les objectifs de maîtrise financière, comme vous le verrez dans la diapositive sur l'équilibre budgétaire. La hausse de nos dépenses réelles de fonctionnement est conséquente. Nous l'avons dit dans le DOB, nous l'assumons totalement.

C'est une hausse historique reflète la consolidation de nos politiques publiques, à hauteur de 9,15 %. Elle est supportée par une hausse des recettes, elle-même historique, à hauteur de 8,55 %. On arrive donc à des recettes réelles de fonctionnement estimées à 167 M€ pour des dépenses réelles de fonctionnement évaluées à 146 M€, ce qui nous permet de dégager une épargne brute de 20,99 M€, soit un taux d'autofinancement de 12,54 %. Nous restons donc dans les ratios des années précédentes. En 2021, nous étions à 13,02 % de taux d'autofinancement.

Les dépenses réelles en section d'investissement sont prévues à hauteur de 70,52 M€, ce qui montre ici l'ambition en termes d'investissement, à la fois sur les subventions d'équipement versées aux partenaires (5,8 M€) et sur les dépenses d'équipement de la ville qui atteignent 59,7 M€, soit une hauteur historique.

Les recettes d'investissement s'établissent à 49,53 M€. C'est l'occasion d'assumer très clairement le fait que notre investissement sera supporté en partie par un recours accru à l'emprunt qui est justifié par des taux d'intérêt particulièrement bas, par l'urgence écologique, par le besoin de rattrapage sur les équipements publics et par notre participation au niveau local au plan de relance.

À la diapositive suivante, on voit les dépenses réelles de fonctionnement qui se déclinent, d'autre part, dans les charges de personnel et, d'autre part, dans les charges à caractère général qui augmentent de 11,94 %. Elles sont en hausse notamment du fait de la hausse des coûts de l'énergie, en particulier du gaz, qui se cumule au fait que nous avons de nouveaux équipements qui voient le jour et également au fait que nous sommes dans une démarche de plus en plus vertueuse avec l'achat notamment d'énergie verte. C'est d'ailleurs aussi ce qui nous conforte dans la démarche de transition énergétique, pilotée par Antoine COLLIAT, qui pourrait demain être un investissement des plus rentables, eu égard au coût de l'énergie qui ne cesse d'augmenter.

Pour les contrats de prestation, on observe qu'ils sont en baisse avec l'acquisition de places de crèche de l'équipement rue Rollet qui est moins onéreuse que prévu. A

contrario, la Ville renforce son action contre les nuisibles, qui intègre dès le budget primitif des éléments qui, d'ordinaire, étaient intégrés aux décisions modificatives. On clarifie des dépenses qui sont systématiques.

Pour les locations immobilières, vous observez qu'elles sont en vive hausse. C'est l'intégration des locaux du restaurant scolaire Château Gaillard, la provision pour les locaux administratifs de La Poste pour intégrer le nouveau personnel municipal, ce dont nous allons parler dans le cadre de l'évolution de la masse salariale des recrutements à venir. Nous avons aussi une augmentation des prestations juridiques liée à des frais supplémentaires exceptionnels, tels que ceux liés à CFC 2022 ou à la Cité de l'Emploi ou même à l'assemblée citoyenne.

Nous avons aussi l'augmentation du budget communication de la Ville qui était très en deçà de ce qui existait sur des communes de strates similaires. Il est d'ailleurs mis en phase avec un événement aussi exceptionnel que CFC 2022 qui demandera une communication à la hauteur.

Nous avons ensuite l'augmentation des dépenses relatives à d'autres services extérieurs qui sont là aussi en partie des dépenses exceptionnelles liées à l'organisation des manifestations de CFC 2022.

Pour les dépenses de personnel, elles atteignent 89,83 M€, soit 61,39 % des dépenses réelles de fonctionnement. Il faut bien retenir cette part relative. Si cette hausse est l'essentiel de la hausse de nos dépenses réelles de fonctionnement, on voit que la part relative de notre masse salariale reste la même que les années antérieures.

Plusieurs délibérations se suivent dans le Conseil et fondent l'évolution de la masse salariale. C'est effectivement une évolution conséquente qui est le motif principal d'augmentation de nos dépenses. Je ne vais donc pas m'attarder, puisque nous aurons les débats sur le sujet. Nous sommes clairement ici sur l'application et l'exécution de la feuille de route d'Olivier GLUCK sur les ressources humaines et ses ambitions, qui passent par plusieurs mesures : la revalorisation des grilles indiciaires, les bonifications d'ancienneté, des évolutions aussi réglementaires, comme le glissement vieillesse et technicité, et puis c'est également et peut-être surtout une ambition en termes de recrutement avec une véritable consolidation des services, des renforts pour les services qui étaient en tension, nous étions nombreux à le dire depuis un moment, et des postes supplémentaires liés à l'élargissement de nos politiques publiques. Cela m'avait amené à parler lors du DOB d'un municipalisme offensif.

Là, nous sommes effectivement, en plus du report des créations de 2021 en année pleine, sur la création de nouveaux postes : 85 postes pérennes et 27 contrats de projets, qui sont évoqués dans les délibérations suivantes.

Les autres charges de fonctionnement progressent de 4,99 %. Cela nous amène à la diapositive 4 : la ventilation de charges de fonctionnement par secteur, sur laquelle je ne vais pas m'appesantir, mais qui nous donne à voir la stabilité et la répartition par secteur de nos dépenses réelles de fonctionnement, avec l'éducation qui reste le premier poste de dépenses, première compétence municipale et première ambition pour notre municipalité, suivie de la culture, du sport et de la jeunesse, consolidés notamment par l'intégration de « Vivez l'été » dans le budget primitif, suivis du secteur petite enfance, personnes âgées.

Vous avez le détail dans la diapositive.

Pour les dépenses sociales et de logement, il faut le souligner, mais ce ne sont pas les seules. Quand on évoque un municipalisme offensif, typiquement, celle-ci reflète le fait que la municipalité sort de ses seules zones de compétences pour aller sur des champs dont elle s'estime responsable, quand bien même l'État ne rend pas cela obligatoire.

La diapositive suivante nous permet de voir la répartition de la création de postes qui profite à la fois à la culture dans une large part. Certains postes sont liés à « Capitale française de la culture » et seront éphémères et d'autres seront pérennes, comme tous les postes liés à l'éducation artistique et culturelle. Nous avons donc l'éducation, la sécurité, l'urbanisme, le cadre de vie. Vous voyez donc le détail de l'ensemble des politiques publiques renforcé par les moyens humains à la hauteur de l'ambition fixée dans nos feuilles de route.

La part de la masse salariale dans les dépenses réelles de fonctionnement reste relativement stable entre 2018 et 2022, ce qui tend à nous conforter dans l'idée qu'elle reste tout à fait raisonnable.

Pour les recettes réelles de fonctionnement, diapositive 8, nous avons une augmentation de 8,55 % : 13,18 M€ en valeur absolue. C'est une hausse historique qui est le fondement de ce qu'on s'est permis dans le cadrage budgétaire et dans cet arbitrage. Nous restons à la hauteur de nos moyens et nous ne voulions pas les sous-estimer. Ce serait une erreur majeure, avec tous les enjeux auxquels nous sommes confrontés, de sous-estimer nos recettes à venir.

Je dirai peut-être un point sur les conséquences de la suppression de la taxe d'habitation. J'en avais déjà parlé lors du DOB et l'année précédente, mais c'est encore une marge de manœuvre en moins pour la collectivité. La compensation de l'État ne prend pas tout à fait en compte l'évolution des taux que nous pourrions fixer. Je trouve qu'un chiffre est particulièrement éloquent si demain nous augmentions de 1 le taux de cette taxe. En fait, nous ne bénéficierions que de 0,7 % de cette augmentation. Nous perdons donc véritablement une marge de manœuvre, un levier fiscal. C'est une remise en cause supplémentaire de l'autonomie des collectivités, en même temps qu'on leur demande de plus en plus de responsabilité.

Pour les produits de service et de domaine et les revenus des immeubles, nous avons considéré qu'elles étaient stables. Il s'agit ici des recettes liées à la restauration scolaire et au stationnement. Pour les dotations versées par la Métropole de Lyon, nous avons estimé également qu'elles seraient stables, quand bien même nous savons qu'il y a actuellement une réflexion sur la refonte du calcul de la dotation de solidarité communautaire. Nous verrons ce qui est arbitré au niveau de la Métropole, mais nous sommes prudents. Nous n'avons pas surestimé nos recettes.

Concernant les droits de mutation à titre onéreux, de la même manière, sur une logique analogue, ils sont ici en hausse sur la base de l'observation de l'augmentation des deux dernières années. Nous en prenons acte et estimons que la tendance sera la même.

Les subventions sont estimées à 11,61 M€, soit une forte évolution, hausse qui est due à aux participations à recevoir pour le financement de Villeurbanne pour « Capitale française de la culture », pour 2,2 M€. C'est aussi la hausse des participations reçues dans

le secteur de la petite enfance. Nous sommes sur un effet de rattrapage du fait qu'elles avaient été partiellement amputées en 2021 avec la crise sanitaire. C'est aussi dû à un chevauchement des deux allocations suite à une modification des modalités demande versement. C'est un peu technique, mais nous avons deux allocations en même temps. C'est donc une hausse tout à fait exceptionnelle. Il va de soi que cela ne sera pas à ce niveau-là l'année suivante.

Parmi les autres subventions, je sais que l'opposition est sensible à valoriser les participations de l'état, près de 2 M€ de dispositifs de retour en l'emploi, les actions menées en matière de santé publique et de médecine scolaire, le maintien au niveau 2021 de la subvention de l'Éducation nationale pour la revalorisation des missions de santé scolaire, etc. Bref, un certain nombre de mesures de soutien de l'État auquel il faut ajouter la CAF qui intervient à hauteur de 1,24 M€ au motif du périscolaire.

La diapositive suivante est sur l'évolution de la structure des recettes réelles de fonctionnement qui a été fortement modifiée pour les raisons que j'ai évoquées tout à l'heure. Suite à la suppression de la taxe d'habitation, nous avons un effet technique avec l'intégration de la compensation de la taxe. Le fait est qu'elle est assimilée à de la taxe foncière, même si cette compensation n'a pas, comme je le disais, tous les attributs de l'impôt, puisqu'elle est insensible au changement de taux qui serait décidé par le Conseil municipal. Finalement, le pouvoir de taux de la collectivité s'exerce en 2022 sur 42 % des recettes de fonctionnement, contre 55,4 % en 2018. C'est un élément important à prendre en compte dans la compréhension de la structure globale de nos recettes et de nos marges de manœuvre.

Pour les produits de fiscalité directe, il s'agit du détail sur la diapositive 10 du produit des impôts locaux directs. Cette diapositive fait écho aux deux précédentes. On relève la prépondérance de la taxe foncière sur le bâti dans le produit fiscal communal, la part de la taxe d'habitation réduite à une portion congrue et la compensation qui pèse 30 % des recettes prévues au BP 2022. Pour les dotations de l'Etat, l'enveloppe des concours de l'État reste stable, à périmètre constant. Je ne vais donc pas entrer dans le détail, vous avez tous les chiffres au tableau. Vous voyez bien la stabilité. Nous avons déjà cité le seul changement qui est la compensation de la taxe foncière.

En diapositive 12, les dépenses d'équipement, niveau historique. Vous le voyez sur le graphique, avec la colonne plus haute que toutes les précédentes. Elles sont en hausse de 16,5 %, l'équivalent de 8,4 M€ par rapport au BP 2021, avec une évolution différenciée selon les postes. Je cite rapidement quelques équipements, mais cela fera l'objet d'une communication ultérieure. Dans les dépenses d'équipement, je me permets d'alerter collectivement la municipalité, puisque, comme toutes les collectivités, nous serons confrontés à des problématiques autour des chantiers, des matières premières et de l'approvisionnement. Cela pourrait avoir un effet majeur sur la PPI qui est en hausse du coût de nos chantiers et de nos équipements, et peut-être parfois de retards suite aux pénuries. Je pense qu'il faut le prendre en compte dans l'élaboration progressive de la PPI au fil du mandat et non pas seulement sur une vision a priori.

Ces dépenses d'équipement concernent les groupes scolaires. Du côté des études, nous avons Grandclément sud, toujours le complexe sportif Matéo, les bassins extérieurs du centre nautique Etienne-Gagnaire, la mairie et le CCAS. En tout, nous avons 4,7 M€ de

frais d'études préalables qui préfigurent des équipements à venir sur le mandat.

Du côté des dépenses d'équipement qui ne sont pas des immobilisations incorporelles, nous avons une augmentation des acquisitions foncières due à une stratégie foncière beaucoup plus proactive, du fait également de la création d'un groupe scolaire préfigurateur Lafontaine, le groupe scolaire transitoire Croix-Luizet. Pour les matériels de transport, nous avons le renouvellement du parc auto pour répondre aux exigences de la ZFE, l'extension du stationnement payant, donc un certain nombre d'immobilisations corporelles.

Le chapitre qui intéresse généralement le plus concerne les travaux en cours qui sont en progression de 12,29 %. Parmi les plus significatifs, l'extension/rénovation du groupe Renan, la construction du groupe Simone Veil et le réaménagement de l'orangerie du centre plein air Chamagnieu. Nous avons le secteur culturel avec la MLIS, la MJC, et le secteur du sport avec le gymnase Cusset Bonneville, Boiron Granger.

Nous ferons de toute façon un point d'étape en début d'année prochaine sur l'ensemble de ces équipements à venir. Nous détaillerons peut-être soit dans vos interventions, soit en réponse, mais voilà tous les secteurs concernés. À la diapositive suivante, on voit d'ailleurs les dépenses d'équipement ventilées par secteur : 49 % pour l'éducation, 23 % pour urbanisme et environnement. Alors, nous nous sommes astreints à un élément graphique pédagogique avec le liseré vert tout autour de l'ensemble des investissements pour montrer qu'au-delà de la ligne liée aux parcs et jardins et de la ligne transition écologique, l'ensemble de nos investissements est marqué par le souci de l'investissement vers l'investissement durable de la responsabilité écologique.

Voilà pour le budget primitif et l'équilibre global. C'est un budget extrêmement ambitieux, à la hauteur de nos plans de mandat et surtout des moyens nécessaires pour leur réalisation. Je répondrai évidemment à l'ensemble des réactions, remarques et questions de l'ensemble des groupes politiques. Je remercie les services pour l'élaboration des documents et les services qui ont suivi les diapositives, ce n'était pas simple, ils étaient très synchronisés avec moi. Merci à eux.

**M. LE MAIRE.-** Merci Monsieur BOCQUET. La parole est au groupe Villeurbanne Progressiste, Mme Sabrina BENHAIM.

**Mme BENHAIM.-** Monsieur le Maire, chers collègues, nous tenons également à saluer le travail des services pour la formalisation très claire et M. Jonathan BOCQUET pour cette présentation. Toutefois, au regard d'une lecture éclairante, nous avons voté contre ce budget primitif 2022. Nous allons voter contre, car la machine à dégrader la structure et les ratios financiers de la Ville de Villeurbanne est lancée. Votre majorité a clairement ouvert les vannes, et ce, pour des années, car beaucoup de nouvelles dépenses structurelles s'inscrivent dans la durée.

Si le dernier budget était assez unique en son genre en raison des mesures nécessaires à la gestion de la crise sanitaire, nous en avons pris acte pour nous concentrer sur quelques sujets qui, selon nous, méritaient que nous tirions la sonnette d'alarme. Ce budget tend malheureusement à confirmer nos craintes d'alors.

Les dépenses augmentent à flot et ce n'est pas nouveau, car plus de 9 % des dépenses réelles de fonctionnement ont pris une augmentation de 5 % en 2021, ou éventuellement

+ 3 % si on retire Les Invites et la gestion de la crise sanitaire qui sont ponctuels, soit au total plus de 14 % en à peine deux années de mandat. Pour être très concrète, nous sommes passés d'un montant pour les dépenses de 127 M€ à 146 M€.

Dans ces dépenses, nous notons notamment les charges de personnel qui explosent à plus de 9 %, après + 4 % en 2021. Cela correspond donc à 7,8 M€ supplémentaires en 2022 de charges de personnel. Cette augmentation se traduit majoritairement par la création de nombreux nouveaux postes : 6 M€ en 2022 et 95 postes créés en 2021, 85 postes en 2022. Ce sont donc 180 emplois à temps plein qui généreront forcément des frais de fonctionnement récurrents sur un temps long. Sans oublier, les 27 contrats de projets engagés pour trois années pour un coût annuel de 1,5 M€. S'ils ne sont *a priori* pas voués à être pérennisés, ce sont néanmoins des coûts qui seront présents pour la majeure partie de votre mandat.

Rien ne justifie aujourd'hui une telle envolée en termes de créations de postes. Cela nous paraît d'autant plus dissonant que Villeurbanne, dans le même temps, perd des habitants. L'un des événements majeurs de cette année 2022 sera sans nul doute « Villeurbanne, Capitale française de la culture ». Nous sommes évidemment impatients, comme vous tous, de voir ce que nous réservera cette programmation. Nous ne dénigrerons en aucun cas la nécessité de cette hausse conjoncturelle des dépenses liées à ce label qui permettra le rayonnement de notre ville.

Nous sommes intéressés pour avoir quelques éléments chiffrés et agrégés sur cet élément particulier : où en sommes-nous du budget de cet événement, dépenses, recettes, et du mécénat ? La plupart des coûts liés à cet événement ne devraient, *a priori*, ne pas être durable, encore que cela ne soit pas tout à fait exact. En effet, si l'on déchiffre correctement votre présentation, on peut noter qu'une partie de cet événement a bel et bien vocation à se pérenniser. On nous parle ainsi d'une quinzaine de postes qui devraient être créés à la fin du mandat, et ce, seulement en ce qui concerne les minimixes, les mini-centres culturels. Tous ces coûts supplémentaires sont donc à envisager encore une fois sur le long terme.

Au regard du volume de dépenses, un questionnement émerge : avez-vous seulement cherché à contenir ce budget ? Visiblement pas. On peut légitimement se demander si un réel choix a été fait pour ne garder que les projets les plus probants, ou alors, si l'on est dans une logique d'acceptation systématique pour contenter les uns et les autres et ainsi maintenir une cohésion au sein d'une majorité municipale plurielle.

Si l'on s'intéresse maintenant aux recettes, pour financer les excès de ces dépenses, vous avez recours à l'endettement. C'est l'autre point sombre majeur de ce tableau : 46 % d'augmentation à seulement 18 mois d'exercice. Le ratio d'autofinancement se retrouve *de facto* également dégradé, alors que le budget total augmente de près de 20 M€. L'autofinancement généré est quasiment du même montant que celui de 2021. Pour mémoire, en 2020, l'autofinancement dépassait les 25 M€ pour un budget bien inférieur.

Il y a donc une dégradation mécanique, puisque le budget global en nette hausse ne génère quasiment aucun euro supplémentaire d'autofinancement. Pour simplifier, nous dépensons plus et nous mettons moins de côté. Cela conduit très rapidement au recours à l'emprunt, c'est déjà le cas, à vrai dire. La progression de l'endettement est enclenchée

depuis l'année dernière. Même si la dette de ce budget est estimée à 41 M€, la hausse est tout de même significative. Pour rappel, nous étions à 30 M€ en 2021 et 22 M€ en 2020.

Nous constatons donc que la dette a presque doublé entre votre arrivée en 2020 et aujourd'hui. En laissant ainsi s'envoler la dette, vous réduisez forcément encore plus les marges de manœuvre, ainsi que l'autofinancement, ceci mettant à mal les finances de la Ville. Nul doute que Villeurbanne ne sera plus la ville la mieux gérée de France.

Vous avez en effet su tirer profit de cette situation, mais il s'agit aussi de ne pas laisser une situation intenable à vos successeurs. Par ailleurs, le risque de dégrader la situation engendrera une réduction de nos subventions d'État, donc une perte de recettes et une augmentation de la dette. Nous voilà donc engagés dans la spirale des emprunts.

En conclusion, comment comptez-vous financer toutes ces dépenses démesurées dans les années qui viennent ? Allez-vous choisir d'enfoncer Villeurbanne dans la dette ? Ferez-vous peser le poids de vos choix sur les ménages ?

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE.-** Merci. La parole est au groupe Générations.

**M. BRISSARD.-** Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs, comme chaque année, la délibération sur le budget et sa présentation constituent un des moments forts de notre assemblée. Sa répétition au fil des exercices pourrait même être vue comme un rituel républicain, berçant les élus présents de la douce musique des chapitres budgétaires, des numéros de comptes, des montants d'épargne brute ou des pourcentages de hausse, voire de baisse, les quelques années où l'État se montre avare des deniers publics.

Pour le vivre pour la huitième fois, je ne peux que noter le changement de *tempo* dans lequel s'est inscrite notre majorité. Loin de la berceuse un peu triste qui accompagnait le mandat précédent, c'est une tout autre musique qui désormais rythme cet exercice. L'interprète y est pour beaucoup et nous ne pouvons que saluer les qualités pédagogiques et la virtuosité de notre collègue adjoint aux finances. Il s'agit aussi du fruit d'un travail collectif qui, depuis plus de six mois, anime élus et services pour donner au plan de mandat que nous avons présenté aux Villeurbannais en ce début d'année une traduction budgétaire concrète et doter notre collectivité des moyens lui permettant de le mettre en œuvre dans les meilleures conditions.

Je parlais de travail collectif, car c'est bien le terme qui caractérise la méthode choisie pour son élaboration. De manière régulière, elle a mobilisé l'ensemble de l'exécutif et décliné un processus de construction et d'arbitrage de manière transparente et transversale, pour conduire au document qui nous est présenté. Au-delà du résultat, c'est la méthode que nous souhaitons saluer en premier lieu.

Sur le fond, les évolutions budgétaires sont conséquentes. Les subventions aux associations augmentent de près de 6 %. Nous aurons l'occasion de revenir dans quelques rapports sur cette question. Les dépenses de personnel augmentent quant à elles de 10 %, traduisant la volonté de notre majorité de donner aux services de la Ville les moyens de porter notre ambition à ce mandat. Ces nouveaux moyens viennent compléter ceux que nous avons déjà alloués en 2021 et redessinent une partie et des contours du service

public de notre ville, notamment sur les questions de médiation culturelle pour les enfants de nos écoles.

Si ces moyens supplémentaires traduisent évidemment une ambition, ils nous donnent aussi la responsabilité de les utiliser au mieux pour que le service rendu soit au rendez-vous. C'est un travail complexe de longue haleine qui ne saurait se résumer à la création de postes, aussi nombreux soient-ils, qui constitue un autre pilier de la transformation de notre administration qu'il nous convient de mener.

De manière moins volontariste, nous notons également la hausse des dépenses de fluides, liée à l'évolution des prix de l'énergie. Même si cela reste dans des volumes modestes, au regard de notre budget, c'est un point de vigilance à avoir. L'utilisation hivernale du bassin extérieur du centre nautique Etienne-Gagnaire peut interroger.

En investissements, enfin, nous ne pouvons saluer que saluer la traduction, dès ce budget 2022, des ambitions portées par notre PPI.

Côté recettes, nous ne rentrerons pas dans une analyse fine du millefeuille, des taxes et dotations qui caractérisent le financement des collectivités locales. Nous notons simplement le caractère exceptionnel de la hausse des recettes de budget primitif à budget primitif, en partie liée à la compensation de la suppression de la taxe d'habitation et à des subventions exceptionnelles.

Enfin, pour terminer notre propos, nous saluons les changements apportés sur le chapitre consacré à la mise en œuvre des politiques publiques municipales qui donne réellement à voir comment les moyens budgétaires que nous allons voter dessinent les contours d'une ville plus inclusive, plus écologique et plus démocratique, conformément à la feuille de route que nous avons proposée aux Villeurbannais lors de notre élection.

Pour toutes ces raisons, nous voterons favorablement sur cette délibération.

**M. LE MAIRE.-** Merci. La parole est au groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble.

**M. GLUCK.-** Monsieur le Maire, chers collègues, chers Villeurbannaises et Villeurbannais, commençons par remercier vivement l'adjoint aux finances et les services qui ont préparé ce budget de manière collégiale, avec toute l'équipe municipale. Cet exercice de prise de parole sur le budget primitif est toujours compliqué, car à la fois nous voulons éviter de reprendre tout ce qui est dans le rapport et de répéter les mêmes choses que les autres groupes politiques. à la fois, nous ne voulons pas minimiser ce qui est engagé. Le principal reste l'action et la réalisation de ce que nous portons qui est enthousiasmant pour notre ville.

Lors du débat d'orientation budgétaire en novembre, je parlais d'un budget qui s'annonçait à la fois inédit, offensif et réaliste. Cela se vérifie dans le rapport qui est présenté, inédit du fait de sa hausse importante proche des 10 %, que ce soit au niveau des dépenses ou des recettes. Villeurbanne change de dimension, que ce soit dans l'entretien des équipements municipaux existants, la construction de nouveaux équipements ou la force volonté d'améliorer toujours et encore la qualité du service public rendu, qui va de pair avec la qualité de vie au travail des près de 2 000 agents de la Ville.

Un budget inédit également au regard des 112 créations de postes, proposées en 2022, qui

font suite aux 95 postes créés en 2021. Aucune de ces créations de poste n'est fortuite ou superflue. Il s'agit soit de renforcer les services ressources de la Ville qui en ont grandement besoin, soit de développer de nouveaux projets inscrits au plan de mandat. Il s'agit d'un budget offensif avec pour objectif principal la mise en œuvre de nos engagements de campagne. Cela fait maintenant presque 18 mois que nous sommes élus et nous mettons en place le programme dans lequel les Villeurbannais et les Villeurbannaises ont placé leur confiance.

Je voudrais remercier encore une fois les personnels de la Ville qui travaillent à nos côtés pour mettre en œuvre le plan de mandat. Le mettre en œuvre nécessite des investissements à la hauteur des enjeux. Cela se traduit par des dépenses d'équipement en hausse de plus de 16 % pour atteindre près de 60 M€, au lieu des 51 M€ du budget précédent. Il s'agit de mettre en œuvre la programmation pluriannuelle d'investissement, de poursuivre les acquisitions foncières et le deuxième exercice du budget participatif à la hauteur de 1,2 M€.

Notre volonté est à la fois d'entretenir et rénover les équipements municipaux existants, tout en en construisant de nouveaux pour faire face à la croissance démographique et aux besoins des habitants. Sans être exhaustif, cela serait trop long, il me semble important d'insister sur quelques exemples. Concernant les groupes scolaires, nous investissons sur l'avenir avec près de 2,5 M€ pour acheter le terrain qui accueillera l'école de la ZAC Grandclément et les frais d'études liés à sa construction. Nous lançons également les études pour l'école transitoire dans le secteur Croix-Luizet et l'extension de plusieurs groupes scolaires, comme Lazare Goujon, Camus ou Zola.

Les travaux en cours se poursuivent, en particulier dans les groupes scolaires : Renan sud, Simone Veil, Armand, Saint-Exupéry, mais aussi à Chamagnieu et sur le site de la cuisine centrale municipale. La petite enfance n'est pas oubliée avec l'acquisition des volumes bâtis et le lancement des études du futur équipement petite enfance de la ZAC Gratte-ciel.

Pour lutter contre la précarité énergétique, nous soutiendrons des ménages à revenus modestes ou intermédiaires, engagés dans un programme de travaux d'amélioration énergétique. La maîtrise des consommations énergétiques est essentielle, et ce, d'autant plus que le prix de l'énergie explose. Nous prévoyons des rénovations énergétiques de plusieurs bâtiments. Pour les divers travaux, ce sont plus de 12 % d'augmentation, par rapport au budget précédent, avec près de 3 M€ consacrés à la transitoire énergétique : la MLIS, la MJC, la mairie annexe ou encore le boulodrome des Brosses en sont des exemples. La végétalisation, source de biodiversité, et la lutte contre les îlots de chaleur se poursuivent, que ce soit dans les cours d'école, dans l'espace public, en aménageant par exemple de nouveaux parcs, comme celui du projet urbain partenarial Alstom ou Mansard, le futur parc Grandclément et la requalification du square de la Roseraie.

Les 5 M€ prévus pour les espaces verts sont essentiels pour respecter nos engagements de transition écologique et permettre à tous les habitants et habitantes de profiter gratuitement d'espaces verts de proximité. L'écocentre de Chamagnieu se développe et l'agriculture urbaine n'est pas en reste, avec l'ouverture en 2022 de deux nouveaux jardins partagés.

L'année 2022 sera marquée par l'atteinte de l'objectif de 50 % d'approvisionnement en produits biologiques de qualité et locaux dans la restauration municipale et les études pour faire évoluer les conditionnements des repas produits. La restauration municipale va se développer avec l'ouverture d'une nouvelle cuisine de production sur le site de la résidence Jean Jaurès pour produire les repas de tous les équipements et services de la Direction Senior, jusqu'alors fournis par un prestataire externe.

Toujours dans le domaine de la transition écologique, la démarche de labellisation « Ecolo crèche » dans l'ensemble des crèches municipales va démarrer. Le développement des transports en commun et des mobilités actives se poursuit, ainsi que le remplacement des véhicules de la ville les plus polluants.

Dans les domaines de la jeunesse et de la culture, qui seront étroitement liés en 2022 du fait de « Capitale française de la culture », nous nous pouvons citer l'acquisition des volumes bâtis du pôle cinéma jeunesse de la ZAC Gratte-ciel, la poursuite de la création des minimixes dans les écoles et les plus de 700 événements financés par des budgets spécifiques de « Capitale française de la culture ».

Dans le domaine du sport, nous nous félicitons de l'ouverture du nouveau complexe sportif à Cusset-Bonnevay, après celle du magnifique gymnase Alexandra David Néel l'an dernier.

Nous sommes très attentifs à ce que nos politiques aident les personnes dans le besoin, d'autant plus que les mesures prises pour endiguer la diffusion du coronavirus ont considérablement précarisé beaucoup de nos concitoyens et concitoyennes. En cela, la hausse de près de 7 % des subventions au CCAS est tout à fait justifiée pour mieux accueillir les habitants et habitantes.

La lutte contre les inégalités s'illustre également avec l'ouverture du tiers-lieu L'archipel sur le parking Raphaël de Barros, financé à hauteur de 1,4 M€ par l'État dans le cadre d'un appel à projets national. La stratégie de réduction des sans-abri, mais l'aide à la production de logement social se poursuivra. un plan d'action global et partenarial « Ville accueillante » sera élaboré en 2022. Monsieur le Maire, vous en avez très bien parlé au début de ce Conseil municipal, mais comment parler de cela sans évoquer la situation dramatique des familles et des enfants sans toit à Villeurbanne et ailleurs ? Les températures avoisinant 0 °C, il est impératif de mettre à l'abri ces familles, en particulier des écoles Ernest Renan, Jean Zay, Louis Pasteur, Jules Ferry, Jean Jaurès, Lazare Goujon et Jules Guesde, pour ne citer que des exemples à Villeurbanne.

Dans un autre registre, mais toujours dans l'idée d'accroître l'accès aux droits, la programmation d'investissement prévoit les premières pierres de la Maison de l'égalité et des droits. Elle est prévue pour 2024 et constitue un engagement fort de notre majorité.

Concernant la transition démocratique, après le lancement en 2021 de l'assemblée citoyenne et du budget participatif, l'investissement s'amplifie comme prévu en 2022 avec 1,2 M€ pour le budget participatif.

Pour finir, le rapport stipule que les dépenses réelles de fonctionnement devraient augmenter de plus de 12,3 M€, soit 9,2 %. L'augmentation des dépenses de fonctionnement, en particulier celles de personnels, n'est pas un dogme en soi, mais une nécessité qui s'impose à nous pour assurer nos missions de service public, en lien avec la

croissance démographique, la nécessité de rattraper un certain retard dans les équipements publics, mais aussi la capacité des services à assurer leur mission au quotidien. Cela se traduit par une politique volontariste en termes de formation des personnels, de développement de l'apprentissage, de l'amélioration des conditions de travail, de la revalorisation des salaires et des carrières, en particulier pour les personnels de catégorie C.

Après une action importante en 2021 sur les ratios d'avancement de grades qui a permis plus de 220 promotions et avancements, contre 127 l'année précédente, ces 220 promotions bénéficiant principalement à la catégorie C, l'année 2022 mettra l'accent sur les rémunérations avec la poursuite de la mise en œuvre du Ségur de la santé et de la prime grand âge pour les personnels soignants et des EHPAD. La revalorisation des grilles indiciaires de la catégorie C, la bonification de l'ancienneté d'un an pour les agents de catégorie C et surtout la revalorisation du régime indemnitaire qui constitue environ 10 % de la part de rémunération des personnels et qui est le principal levier dont la collectivité dispose. Le maintien des enveloppes de remplacement à la hauteur des besoins est également essentiel pour assurer la continuité du service public et ne pas surmener les équipes en place.

Enfin, il s'agit d'un budget réaliste, mais comment pourrait-il en être autrement ? La hausse des dépenses est largement compensée par celle des recettes. Les recettes de fonctionnement augmentent de 8 % essentiellement du fait du calcul favorable de la compensation de la taxe d'habitation. Les dotations augmentent également du fait de « Capitale française de la culture ».

Pour conclure, Villeurbanne se doit d'être à la hauteur des attentes de ses concitoyens en développant une ville durable, écologique, sociale, démocratique et inclusive. C'est tout l'enjeu de ce budget et des suivants. C'est pourquoi nous voterons favorablement cette délibération.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci Monsieur GLUCK. Je ne doute pas que vous saurez, au cours des débats à venir, nous restituer les quelques minutes que vous venez de grappiller. La parole est au groupe Socialistes et Citoyen.nes Villeurbanais.es.

**Mme DONATI.**- Monsieur le Maire, chères et chers collègues, Mesdames et Messieurs, merci encore à mon collègue Jonathan BOCQUET pour cette présentation, de plus didactique. Merci aussi aux services pour leur travail de prospection et d'analyse.

Ce deuxième budget du mandat vient confronter les orientations prises l'an dernier et nous projette dans les réalisations pour l'année 2022, dans un contexte de crise sanitaire qui tend malheureusement à se prolonger au cours de l'année écoulée, la municipalité s'est dotée d'un plan de mandat et d'une programmation pluriannuelle des investissements, mais aussi de feuilles de route précises, notamment le plan de transition écologique voté lors du dernier Conseil qui jalonne désormais la conduite de ce mandat et précise le cap que nous poursuivrons à l'horizon 2026.

Il est toutefois bon de réduire la focale en matière budgétaire et de se projeter de manière annuelle, comme l'exige la loi. Nous ne sommes plus seuls décisionnaires en matière budgétaire. Nous avons vu que le budget participatif acté en début de séance

souligne les efforts entrepris vers la transition démocratique. Les Villeurbannaises et Villeurbannais constateront que nous ne répondons pas seulement à des feuilles de route, mais bien à l'ensemble des habitants et habitantes que nous avons associés à la construction de notre programme au moment de la campagne municipale.

Avec un budget de près de 217 M€, le budget municipal connaît une augmentation notable de 10 % par rapport au budget voté l'an dernier. La programmation de l'événement « Capitale française de la culture » 2022 n'est évidemment pas étrangère à cette augmentation. Les dépenses liées aux ressources humaines sont aussi en augmentation de 10 % et témoignent d'une nouvelle dynamique de recrutement. M. BOCQUET l'a souligné, 112 postes ont été créés, dont 25 pour la culture et la jeunesse, 13 à la prévention, à la médiation et à la sécurité, 8 au cadre de vie, 9 à l'urbanisme, 7 au sport, ce qui fait 62 postes qui concernent les délégations portées par des élus du groupe Socialistes et Citoyen.nes Villeurbannais.es aux côtés de la majorité.

J'étais étonnée tout à l'heure de l'intervention de ma collègue de l'opposition sur ce sujet. Je pense qu'une politique de recrutement témoigne et traduit avant tout une vision « long termiste » d'une organisation. Nous devrions être plutôt rassurés sur ce point.

Ce budget témoigne aussi de la manière dont nous faisons vivre au niveau sein des services de proximité nos ambitions transversales en matière de lutte contre les discriminations, de transition démocratique et écologique. C'est par exemple l'engagement ambitieux d'une démarche d'écolabellisation de l'ensemble des 13 crèches et halte-garderie municipales. Pour donner un autre exemple, c'est aussi le renforcement de notre soutien financier à l'égard d'un établissement d'accueil des jeunes enfants qui a pour projet d'orienter son activité vers l'accueil d'enfants malades ou en situation de handicap. Augmenter les moyens de cette structure, c'est aussi augmenter et développer le temps de travail de professionnels spécialisés, ce qui se traduit notamment pour les parents des temps d'accueil plus importants pour ces enfants qui ont des besoins particuliers et permet à ces parents d'avoir un temps de répit ou de mieux concilier leur vie familiale très exigeante avec leur vie professionnelle. On sait que ces familles rencontrent vraiment de grands moments de difficulté, voire de détresse avec ces enfants.

Les chiffres du budget traduisent des solutions et des actions concrètes pour améliorer la vie des Villeurbannaises et des Villeurbannais. Villeurbanne conserve aussi des ratios traduisant la bonne santé des finances municipales. Pour les citer, l'encours de la dette, par exemple, représente 293 € par habitant, contre 1 082 € pour les communes de plus de 100 000 habitants, hors Paris. Alors que dans le même temps, nous recevons par habitant 125 € de dotation de l'État, là où les communes de la même strate en reçoivent près du double. C'était aussi important de le souligner.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent cette année à 167 M€, dont plus de 71 % proviennent des différentes taxes et impôts dont bénéficie la Ville. L'an dernier, nous alertions sur les potentiels risques qui faisaient courir la suppression de la taxe d'habitation sur les finances locales. On voit que les mécanismes de compensation ont été activés et reposent essentiellement sur la taxation du foncier bâti.

L'Assemblée nationale a adopté ce matin le budget de l'État. Il est toujours intéressant de voir la presse spécialisée se réjouir que les collectivités territoriales n'aient pas perdu

leurs dotations. Il est pourtant, à notre avis, regrettable que celles-ci n'aient pas augmenté compte tenu du rôle déterminant des territoires dans la relance du pays. Qu'à cela ne tienne, les dépenses d'investissement sont elles aussi en hausse de près de 12 %, une hausse principalement portée par les dépenses d'équipement, dont 950 000 € au profit de l'éducation, une politique publique phare qui connaîtra en 2022 le renouvellement du projet éducatif du territoire, à l'issue d'importantes négociations associant l'ensemble des parties prenantes.

Évoquons aussi bien évidemment la candidature de Villeurbanne au label des « Cités éducatives », une belle opportunité pour intensifier et structurer les partenariats locaux au service de la réussite éducative. Nous pouvons aussi souligner la construction de 20 classes dans le secteur Grandclément sud et d'une école transitoire le temps de la requalification de l'école de Croix-Luizet. Des investissements aussi sont faits sur la rénovation thermique d'équipements municipaux à vocation sportive, notamment celle du complexe Matéo à hauteur de 130 000 €.

Notons donc les efforts accomplis pour permettre la mise en œuvre de la stratégie de sécurité et de prévention publique co-construite avec les habitants et acteurs de terrain. Elle comprend notamment une meilleure attractivité de la ville pour faciliter les recrutements au sein de la police municipale, ainsi que les médiateurs dans les quartiers Bel-Air, Les Brosses, Saint-Jean et Ferrandière. La vidéoprotection sera aussi renforcée.

Nous présentons aux Villeurbannaises et Villeurbannais, nous le pensons, un budget équilibré et réaliste, mais néanmoins ambitieux, qui témoigne de la volonté de l'exécutif de rester à l'avant-garde en matière de politique municipale. Si au lendemain de l'interview de notre président de la République nous avons quelques difficultés à entrevoir où va la France, avec ce budget, nous savons, par compte, où va Villeurbanne, vers plus d'écologie, de solidarité et de démocratie locale. Notre groupe évidemment soutiendra ce budget primitif pour l'année 2022.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci. La parole est au groupe Les Écologistes.

**M. VINCE.**- Monsieur le Maire, chers collègues, merci. Ne vous inquiétez pas, vous avez failli nous oublier, mais nous n'allons pas faire très long et je ne vais pas vous assommer de chiffres en commentant l'ensemble des 25 pages de ce budget et de son contenu toujours aussi clair et pédagogique. M. BOCQUET s'en est très bien chargé.

Si nous ne devons en retenir qu'un seul, ce serait celui-ci. Le budget primitif 2022 est en hausse de 10 %. C'est un signal fort que notre majorité donne à voir, révélateur de l'ambition que nous portons collectivement pour les Villeurbannaises et Villeurbannais. Villeurbanne a fait le choix de la transition écologique, démocratique, sociale et s'en donne les moyens, cela n'a pas toujours été le cas, en tout cas pas à ces niveaux. Du retard a parfois été pris ces dernières années, notamment en termes d'équipement public.

Nous avons donc une situation financière saine, avec un encours de dettes faible, un autofinancement pour le fonctionnement confortable et de bonnes recettes. Nous nous réjouissons d'ailleurs que l'une d'entre elles ait été inscrite au budget, que nous attendions de longue date, que nous attendons toujours de longue date sans avoir encore la certitude. Je veux parler de la compensation par l'État de la contribution aux écoles

privées et des maternelles qui représente tout de même 910 000 €. Ce n'est pas rien et espérons que l'État tiendra bien ses engagements.

Ces recettes nous permettent pour nos dépenses de fonctionnement d'avoir une politique volontariste en ressources humaines, avec la création de 85 postes, 27 contrats de projets et cinq apprentis. C'est sans doute effectivement une vraie différence politique avec l'opposition, à qui le recrutement fait peur. Cela nous réjouit plutôt. Ce sont autant d'agents en plus mobilisés pour les Villeurbannaises et Villeurbannais et pour la qualité du service public. C'est beaucoup, c'est significatif et l'effort devra être poursuivi pour mener à bien la volonté politique de transformation dont fait preuve notre majorité. La transformation des postes d'animateurs de Chamagnieu en médiateurs de développement durable en est une illustration.

Bien sûr, dans le budget de fonctionnement, beaucoup de dépenses sont liées à la belle aventure « Capitale française de la culture » 2022. C'est une année exceptionnelle qui, nous l'espérons, créera une dynamique et enthousiasmera tous les habitants, dans tous les quartiers et les associations. Si le label donne inévitablement une forte visibilité de notre ville au plan national, voire international, n'oublions pas qu'il doit d'abord permettre de faire avec et pour les habitants. Bien sûr, nos dépenses de fonctionnement ne sont pas intégralement tournées vers CFC 2022. Même accompagnée par ces belles manifestations culturelles, la vie continue et les projets ne manquent pas.

Nous nous sommes particulièrement attachés à regarder les dépenses pour l'avenir pour notre ville et particulièrement en direction de ses plus jeunes habitants. Par exemple, cela peut paraître anecdotique, mais l'augmentation de 5,4 % pour les fournitures scolaires est révélatrice de la direction prise par la Ville et de sa volonté concernant l'éducation.

En ce qui concerne les charges générales, notre inquiétude est alimentée, et cela a déjà été précisé, sans mauvais jeu de mots, par la hausse des fluides et de l'énergie, entraînée notamment par l'augmentation des surfaces à chauffer, voire parfois à refroidir l'été et par l'envolée des prix de l'énergie. Nous devons encore plus nous pencher sur la sobriété énergétique de nos équipements et toutes et tous prendre part à cet effort en étant sans cesse exemplaires et en espérant que cela corresponde un peu plus qu'à un petit liseré vert sur des camemberts orange. Il n'est pas question ici d'analyser en détail les causes de cette hausse des fluides et de l'énergie, mais nous avons relevé un exemple peut-être anecdotique, mais qui est force d'illustration sur la vigilance que nous devons nous imposer collectivement. On peut se demander, en effet, si le chauffage du bassin extérieur du centre Etienne-Gagnaire, en plein hiver, est vraiment nécessaire, au regard de la petite incongruité thermodynamique qu'il constitue. Le fait que Lyon y ait recouru n'y change pas grand-chose, avec d'ailleurs des travaux de couverture en cours.

En ce qui concerne nos dépenses énergétiques, le retard à combler est grand, mais nous le verrons un peu plus tard dans ce Conseil, la volonté et les moyens sont bien présents. Nous n'avons pas d'inquiétude à ce sujet. Nous appelons juste à une vigilance constante.

Par ailleurs, nous souhaitons mettre en avant la forte augmentation des budgets d'études indispensables pour préparer de nouvelles actions en faveur de la transition écologique. C'est le cas des études sur l'éco-mobilité, la suppression du plastique, des contenants de repas pour nos anciens, comme pour les jeunes, comme le prévoit la loi EGalim, mais

aussi le projet éducatif du territoire ou encore les 4,7 millions d'études d'investissement pour les équipements. Pour les établissements scolaires et les installations sportives évidemment en premier lieu, cela a été signalé, c'est-à-dire des investissements pour notre jeunesse et notre bonne santé, mais aussi des études et diagnostics concernant la rénovation thermique de bâtiments, l'installation de panneaux photovoltaïques ou d'autres briques indispensables à la transition énergétique que nous portons.

Beaucoup, en projets opérationnels, soulignons les travaux en cours pour les équipements municipaux, notamment les écoles qui ont bien besoin de rénovation et les constructions de nouvelles écoles qui sortiront de terre à la fin de ce mandat. 2022 sera donc une belle année. Ce budget nous permettra de voir déjà des réalisations concrètes : l'ouverture du tiers-lieu alimentaire L'Archipel sur le parking Raphaël de Barros, deux nouveaux jardins partagés, Gervais-Bussière et le futur parc Alstom, l'engagement dans la démarche de labellisation « Ecolo crèche », l'atteinte de l'objectif de 50 % d'approvisionnement en produits locaux et biologiques dans notre restauration scolaire, le festival Villeurbanne Côté Jardins et, pour terminer cet inventaire qui assume évidemment sa subjectivité, la mise en œuvre des projets retenus au budget participatif dont nous venons de parler au début de ce Conseil.

Pour conclure, je dirais que nous avons passé la seconde. À ce rythme, nous atteindrons bientôt notre vitesse de croisière probablement vers la transition écologique et sociale que nous appelons, toutes et tous, de nos vœux. Nous voterons évidemment ce budget.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. La parole est au groupe Communistes et Républicains.

**M. GRONNEBERG.-** Merci de me donner la parole. J'ai eu un peu peur, au départ.

**M. LE MAIRE.-** Pour la prochaine fois, vous mettez bien vos noms, s'il vous plaît. C'est chaque fois ce qui rend difficile les choses. Je vous invite à vous rapprocher du service des assemblées. Merci.

**M. GRONNEBERG.-** Nous l'avions mis.

Monsieur le Maire, Monsieur le Rapporteur, chers collègues, en préambule et de façon maintenant quasiment rituelle, je voudrais remercier Jonathan BOCQUET et les services de la Ville qui ont travaillé à l'élaboration de ce budget primitif, pour l'effort de pédagogie et de transparence dont ils ont fait preuve à cette occasion.

Comme je l'ai déjà évoqué dans mon intervention relative au débat sur les orientations budgétaires, il convient ici de rappeler le contexte toujours exceptionnel de crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 que nous continuons de vivre aujourd'hui, et cela, pour une période hélas indéterminée. Il est à noter que ce contexte particulier pèse toujours sur les recettes et dépenses de la Ville et nous oblige à poursuivre notre effort en termes de santé publique, en lien avec les autorités compétentes.

Comme l'an dernier, à l'incertitude du contexte sanitaire, se rajoute celle relative au montant des rentrées fiscales à venir, du fait de l'aléa des compensations attendues de l'État, après la suppression de ressources dont disposait jusque-là directement la Commune, comme l'emblématique taxe d'habitation, par exemple, annonçant la perte d'autonomie de gestion des communes évoquée par Jonathan BOCQUET.

Malgré cette situation, nous observons que l'ensemble des dépenses et investissements se fait toujours dans le cadre d'une situation financière qui reste saine et à un niveau d'endettement maîtrisé avec des charges financières à hauteur de 0,23 % des dépenses de fonctionnement, permettant largement et à l'évidence le recours à l'emprunt, contrairement à ce qu'a affirmé Mme BENHAIM. Comme cela a été souligné dans le rapport présenté, ce budget se caractérise par une augmentation conséquente des investissements, ce qui est pour nous la marque d'une politique ambitieuse et volontarisme sur plusieurs plans et parfaitement justifiée. S'il est bien un poste qui représente un investissement et non une charge, contrairement là encore à ce qu'a indiqué Mme BENHAIM, ce sont les dépenses de personnels qui sont toujours aux avant-postes de la mission de service public auprès de la population.

Comme nous l'avions fait pour le budget primitif 2021, nous ne pouvons que nous féliciter de la création de 85 postes supplémentaires dans des secteurs aussi différents que l'éducation, la petite enfance, le sanitaire et social, les services techniques, mais aussi cette année dans celui de la culture et de la jeunesse dans le cadre de « Villeurbanne, Capitale française de la culture 2022 ».

Nous notons pour ces derniers postes que les créations se font pour partie à travers des contrats de projet dans le cadre ponctuel de « Villeurbanne, Capitale française de la culture », sans se substituer à des emplois statutaires et pérennes qui doivent rester la norme.

Nous notons également que beaucoup de ces créations de postes s'effectuent auprès d'agents de catégories A et B, soit des agents d'encadrement ou de techniciens. Cette situation nous amène à considérer que le recrutement de catégories C ne doit pas être pour autant négligé, en prenant en compte la problématique bien réelle de l'attractivité de ces emplois. Cela implique la nécessaire revalorisation du régime indemnitaire et des grilles indiciaires de ces postes, ainsi que l'amélioration des conditions de travail, comme le prévoit la feuille de route de la politique RH évoquée par Olivier GLUCK.

Enfin, il va de soi qu'il faut poursuivre les efforts en vue de tout ce qui va dans le sens de la déprécarisation, de la transformation de postes vacataires en postes permanents, ou de l'augmentation des budgets de remplacement.

Concernant les investissements envisagés, au vu du temps de parole dont je bénéficie, je me contenterai de décliner une remarque sur les cinq grands axes du rapport. D'abord, une ville hospitalière sûre et solidaire. Fidèle à sa tradition, Villeurbanne se doit de rester une ville accueillante et attentive à ne laisser personne au bord du chemin, en tout cas pas dans la rue.

Comme l'a évoqué également Olivier GLUCK, comment ne pas évoquer la lutte essentielle et fondamentale contre le sans-abrisme qui doit être une de nos premières priorités, à l'heure où plusieurs familles avec des enfants scolarisés se retrouvent aujourd'hui sans solution de logement pérenne, faute de pouvoir être prises en charge par les services de l'État qui se retrouvent, ici comme ailleurs, débordés par la situation. À l'instar de ce que réclame aujourd'hui le collectif Jamais Sans Toit, les écoles Jean Zay et Ernest Renan, il convient de tout faire pour que des familles entières avec enfants ne se retrouvent pas aujourd'hui et demain sans solution de relogement.

De même, nous ne pouvons qu'encourager l'augmentation de la part de logement social, ainsi que la lutte contre le logement insalubre et les passoires énergétiques, grâce aux aides ECORENO'V. En matière de ville inclusive, nous ne pouvons évidemment qu'être favorables à la création d'une Maison de l'égalité et des droits et de la lutte contre les discriminations.

En matière de ville plus sûre, nous nous félicitons de l'embauche d'équipes de plusieurs médiateurs dans les quartiers des Brosses, de Saint-Jean et Ferrandière qui devra être poursuivie dans d'autres quartiers parallèlement au recrutement de policiers municipaux. Concernant la médiation, nous notons avec satisfaction que nous recrutons également des médiateurs culturels, des médiateurs en développement durable et même des médiateurs numériques. Donc, ensuite, une ville sobre, respirable et écologique. Nous nous pouvons que constater à ce sujet que la Ville est bien engagée dans la transition écologique avec la poursuite de création de parcs et de jardins publics, où la végétalisation de l'espace public doit permettre de lutter contre les zones de chaleur. Le développement de l'agriculture urbaine doit favoriser une alimentation saine et de qualité, avec une production biologique et locale accessible pour tous et toutes, sans oublier le nécessaire tri des déchets.

La lutte contre la pollution, quant à elle, nécessite un développement volontariste des transports en commun lourds de type métro ou tramway, permettant d'allier capacité, fréquence et rapidité de déplacement, afin de favoriser un véritable transfert modal vers des modes de déplacement réellement alternatifs à la voiture, en complémentarité des aménagements cyclables et piétons.

Ensuite, une ville épanouissante, facile à vivre et animée. Il est certain qu'après la période de confinement de la culture que nous avons connue, l'attribution du titre : « Villeurbaine, Capitale française de la culture » jouera un rôle central dans l'animation de la ville villeurbanaise, à travers un festival de plus de 700 événements. Pour nous, ce titre est une véritable opportunité pour favoriser une vie culturelle ancrée dans tous les quartiers de la ville, pour tous les âges et toutes les catégories de la population.

Concernant l'éducation, comme elle a été déjà mentionnée, la construction de futurs groupes scolaires, tout comme les extensions, aménagements et restructurations devraient permettre de contribuer à rattraper le retard en termes d'infrastructures, tout comme le renforcement des équipes d'ATSEM et de nouveaux personnels périscolaires devraient pouvoir accompagner l'augmentation de la démographie scolaire.

En matière sportive, les différents travaux de construction, de requalification et de rénovation permettront à tout un chacun de se maintenir en forme tout au long de l'année, suivant ses aptitudes et ses préférences.

Ensuite, une ville active, créative et stimulante. Même au sortir de la situation de confinement, la Ville a continué à soutenir l'économie et les commerces de proximité, action pour nous autrement plus efficace que l'ouverture de quelques dimanches dans l'année qui ne permettront, à l'évidence, pas de sauver des emplois que le pouvoir d'achat d'employés est souvent contraint au volontariat imposé par l'employeur.

En matière de lutte contre le chômage, nous tenons à rappeler que la poursuite de l'expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée » ne pourra remplir sa

mission qu'à une condition, que les emplois pourvus ne remplacent pas des emplois pourvus par ailleurs dans le secteur public ou privé, sans effet d'aubaine et dans le respect des dispositions du Code du travail et du droit syndical.

En termes de vie associative, notre adjointe, Christine GOYARD GUDEFIN, aura à cœur de soutenir et de dynamiser le riche tissu associatif villeurbannais à travers le Conseil consultatif de la vie associative et de l'Observatoire local de la vie associative, le tout avec des subventions en hausse.

Enfin, une ville collaborative, participative et citoyenne. En plus des remarques évoquées par notre collègue, Aurélie LOIRE, l'expérimentation du budget participatif devra être l'occasion de permettre, si possible, de réduire la fracture démocratique observée dans ces dernières élections, en favorisant la démocratie participative, même à petite échelle.

En conclusion, vous l'aurez compris, nous approuvons ce budget en l'état. Je vous remercie de votre attention. J'espère être dans les temps impartis.

**M. LE MAIRE.-** Presque à la seconde près, Monsieur Cyril GRONNEBERG, incroyable.

Monsieur BOCQUET, souhaitez-vous quelques éléments, et puis je me permettrai de conclure ?

**M. BOCQUET.-** Merci Monsieur le Maire. D'abord, un clin d'œil à Jacques VINCE, mais cela deviendra le *gimmick* des débats budgétaires, puisque Jacques VINCE ne semble pas convaincu par mon choix de représentation graphique dont j'espérais pourtant qu'elle lui rappellerait le caractère ontologiquement transversal de la transition écologique et non sectoriel. Il me semblait que nous étions d'accoler sur le fait que l'écologie était un projet politique global. Promis, la prochaine fois, plutôt qu'un liseré vert sur des camemberts orange, nous mettrons un liseré orange sur des camemberts verts, pour bien illustrer cette transition écologique que nous initions.

Un travail collectif pour un changement de *tempo*, a dit le groupe Générations. Il est vrai que cela a été un travail collectif. Franchement, nous pouvons le dire, ce n'est pas simple de faire un budget de manière collective. Moi-même, j'y suis parfois allé un peu à reculons, mais c'est notre credo et nous l'avons fait, c'est aussi cela la démocratie. Le résultat est un cadrage et un BP qui a énormément de sens politique.

Je remercie donc les groupes de la majorité pour conclure ce travail collectif par un soutien unanime et enthousiaste à ce projet.

Je souhaite répondre rapidement au Groupe Villeurbanne Progressiste. En tentant de les convaincre qu'ils doivent intégrer un élément dans le logiciel d'analyse, qui n'est pas une formule quand je le prononce. On ne le dit pas pour se faire plaisir, c'est une réalité. Je parle du changement d'échelle de la Ville. Je pense que votre intervention est en décalage avec ce qu'est en train de devenir Villeurbanne et vous comparez l'incomparable. Je pense que vous n'avez pas saisi que la Ville est en train de passer un cap. Après des années de sobriété, de mesure et peut-être d'une humilité malheureuse, pour une ville de 150 000 habitants, nous prenons acte de nos besoins et de nos moyens. C'est d'ailleurs aussi révélateur qu'anecdotique le fait que vous évoquiez une baisse de la population, parce que nous sommes sur les effets statistiques de l'INSEE, mais qui ne correspondent absolument pas à ce que chacune et chacun d'entre nous vivons sur le territoire. Nous

savons bien que la population villeurbannaise n'est pas en baisse et vous n'y croyez pas vous-même.

En 2021 et 2022, effectivement, nous créons 180 postes. Apparemment, cela semble vous inquiéter, mais nous avons une diapositive imparable. La part relative de la masse salariale dans le budget global reste à un niveau équivalent des années précédentes. Nous restons dans les mêmes équilibres. D'ailleurs, nous restons sur un ratio tout à fait comparable à celui des collectivités de strates équivalentes. Et puis, vous oubliez de considérer que sur les créations de postes, nous avons près d'un quart de contrats de projets, donc de masse salariale qui a vocation à disparaître au cours du mandat.

Nous avons donc toutes les raisons d'être sereins sur les ambitions que nous affichons, d'abord parce que dans ce budget primitif, je ne sais pas si vous l'avez remarqué, il y a l'intégration de dépenses qui étaient auparavant inscrites en décision modificative. En fait, nous les anticipons et clarifions ce budget primitif avec des dépenses généralement obligatoires, de fluides, lutte contre les nuisibles, etc., que nous inscrivons d'habitude au cours de l'année. C'est donc un peu plus sincère au niveau des dépenses que nous ne sous-estimons pas, d'abord aussi parce qu'il y a les contrats de projets.

Parmi les dépenses supplémentaires il y a celles liées au Covid. Je l'espère et vous l'espérez aussi qu'elles n'ont pas vocation à durer. Il y a des dépenses supplémentaires liées à CFC, année exceptionnelle.

Et puis, cette évolution de la masse salariale semble beaucoup vous inquiéter. Il faut dire que ce n'est pas abstrait. Nous ne sommes pas en train de monter des équipes de foot. Les recrutements sont des moyens humains pour la mise en œuvre de politiques publiques. Quand vous demandez en renforcement sur la politique de sécurité, ce sont des moyens humains. Si vous nous dites qu'il y a des postes inutiles, il faut nous dire lesquels.

Quand vous me demandez : « Avez-vous seulement essayé de contenir le budget ? », qui est une question, je trouve, très révélatrice, je vous réponds franchement. Je n'ai absolument pas essayé de contenir le budget. Nous n'avons pas essayé de contenir le budget. On n'essaie pas de contenir un budget, cela se maîtrise, ce qui n'a rien à voir. L'augmentation des dépenses n'est absolument pas un problème si elle est corrélée à l'augmentation des recettes, ce qui est le cas dans le cadre de notre budget primitif.

Vous nous dites que nous avons doublé la dette. Évidemment, quand on part d'un endettement extrêmement faible, mathématiquement, la progression relative est tout de suite impressionnante et importante. Vous pouvez parler d'un doublement, mais ce qui compte n'est pas l'évolution de la dette par rapport à son état antérieur, cela n'a aucun sens financier. L'emprunt fait partie des outils de gestion des finances publiques. Ce qui compte est que la dette soit supportable, c'est le ratio endettement/recettes.

Notre taux d'autofinancement reste à hauteur de 12,5 %, donc tout à fait sécurisant. Mme DONATI a tout à fait raison lorsqu'elle vous appelle à regarder le long terme et non le court terme. Quand vous décrivez une situation catastrophique pour Villeurbanne, on en vient à se demander pourquoi les autres collectivités de notre strate ne sont pas mises sous tutelle. Du coup, si nous ne sommes pas bien, qu'est-ce qu'il va advenir des autres ?

Vous n'êtes pas loin aussi d'une sorte de schizophrénie lorsque vous justifiez l'explosion de la dette nationale, parce que vous la condamnez au niveau local, alors que les collectivités locales sont les principales contributrices de l'effort de relance. L'investissement public dans ce plan de relance est d'abord support par les collectivités locales, comme cela a toujours été le cas depuis des dizaines d'années. D'ailleurs, la crise a démontré l'efficacité de l'administration au niveau communal, parce que si nous avons su répondre à la crise sur le territoire, c'est d'abord parce que les collectivités ont pris leurs responsabilités.

Je fais partie de ceux qui prennent très au sérieux la question de l'endettement, tant au niveau local qu'au niveau national, mais le « quoi qu'il en coûte » est bien une formule d'Emmanuel MACRON. Depuis mars 2020 et le début de la crise sanitaire, l'endettement brut au niveau national s'est alourdi de 300 Md€, dont deux tiers sont liés à l'État.

Je ne veux pas briser le suspens, mais vous aurez peut-être une surprise lors du compte administratif 2021 sur l'état de la dette au niveau local. J'espère que si l'emprunt est plus bas que ce que nous avions prévu, vous ne vous en réjouirez pas, car ce ne serait pas forcément des effets positifs. Cela pourrait être des résultats des effets de la crise sur les chantiers et la PPI. Le désendettement n'est pas toujours une bonne nouvelle.

Vous avez raison sur le fait que la dette est une préoccupation dont on ne peut pas se dispenser, d'abord parce que c'est le risque d'explosion des coûts d'intérêt et d'une perte de souveraineté. J'observe là-dessus que ce sont souvent ceux qui se disent souverainistes qui, paradoxalement, s'exonèrent du souci de la dette, ce qui m'interroge. Ensuite, il y a une corrélation avérée entre dette et accroissement à terme. La dette provoque une hausse des taux d'intérêt, donc elle profite aux créanciers plutôt donc aux plus favorisés et coûte aux plus précaires. C'est pourquoi la gauche devrait y être particulièrement attentive.

Mais surtout, de quelle dette parlons-nous ? Nous ne faisons pas de comptabilité, mais un projet politique. Bien sûr qu'il y a la dette financière, mais *quid* de cette dette si on ne répond pas aux besoins des habitants en écoles, en crèches, en gymnases, en parcs ? *Quid* de la dette psychologique d'agents en surcharge de travail ? *Quid* de la dette sociale ? *Quid* de la dette écologique ?

Notre vision est globale et à l'occasion de ce budget primitif, rassurez-vous, nous ne remontons absolument pas en cause l'horizon financier que nous nous sommes fixé au début du mandat : garantir un taux d'autofinancement qui nous permette d'assumer les mêmes ambitions de fonctionnement et d'investissement sur le mandat suivant que sur ce mandat-ci. Nous avançons en transparence et nous sommes exactement sur le bon *tempo* de ce plan de mandat.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci Monsieur BOCQUET. Permettez-moi quelques mots également, d'abord pour vous remercier du travail réalisé et les élus cités qui ont été associés au travail collectif que je vous avais demandé : Mme Agnès THOUVENOT, Mme Aurélie LOIRE, M. Gaétan CONSTANT et M. Olivier GLUCK. Effectivement, c'est un travail collectif qui a été mené sous votre houlette, Monsieur l'Adjoint. Je vous en remercie, parce que je suis satisfait du résultat qui est extrêmement politique, comme vous l'avez

évoqué.

Je voudrais revenir sur quelques éléments, d'abord sur quelques aspects exceptionnels de ce budget, vous l'avez toutes et tous souligné, à la fois sur le fait que nous avons encore des impacts de la crise sanitaire. Par ailleurs, nous ne sommes pas complètement certains de la manière dont l'exercice 2022 sera géré. Nous avons ces éléments de budget sur la « Capitale française de la culture ». J'ai bien noté la volonté du groupe de l'opposition d'être informés régulièrement des éléments d'avancée du budget.

Nous avons donné un certain nombre de chiffres récemment sur un budget à 10 M€ aujourd'hui sur lequel nous sommes en train de finaliser la dernière partie du mécénat. Tous les mécènes ne sont pas trouvés aujourd'hui. Je le fais en transparence avec vous en indiquant qu'il nous manque encore quelques mécènes pour finaliser un certain nombre de projets qui nous ont rejoints au regard de l'attractivité de ce label « Capitale française de la culture ». Bien sûr, nous vous informerons régulièrement de l'avancée de ce budget.

L'autre caractère exceptionnel de ce budget est que même si nous sommes 18 mois après notre élection, c'est le presque premier budget complètement à notre main, puisque les autres ont été très largement prédéterminés par l'environnement dans lequel nous étions amenés à les élaborer.

J'ai entendu les inquiétudes. Je ne vais pas revenir sur la piscine chauffée, nous le laisserons pour une autre fois, Monsieur VINCE. Un jour, il faudra faire un vrai bilan entre chauffer l'intérieur et juste chauffer l'eau. Je suis sûr que ce n'est pas si clair que cela. En tout cas, tant que nous ne l'avons pas couverte, cela permet des lignes d'eau, mais ce n'était pas le cœur des interventions et je ne voudrais pas m'arrêter à ce petit détail.

Rassurer l'opposition, c'est normal, je vous avoue que j'ai même presque été déçu à la dernière délibération d'orientations budgétaires qu'il n'y ait pas d'intervention de votre part dans ce sens. Me voilà rassuré sur le fait que vous êtes vigilants à ce que nous sommes en train de faire.

Je crois que ce qui est important dans ce budget est la question des recettes et des dépenses. Aujourd'hui, quand on prend les chiffres, et vous avez eu l'honnêteté de le faire, en enlevant les impacts sanitaires et l'impact de « Capitale française de la culture », on a d'un côté une évolution des dépenses de 11 M€ et de l'autre côté une évolution des recettes à 10,2 M€. On parle donc de 700 000 €, soit 0,5 % des dépenses de fonctionnement. J'entends que cela vous alerte, mais je dis que pour l'instant, il n'y a pas encore péril en la demeure.

Dans le même temps, encore une fois à juste titre, vous vous inquiétez en disant : qui va payer tout cela ? Est-ce que ce seront les impôts ? Je le redis ici, j'en ai fait un engagement de campagne, il n'y aura pas d'évolution de la fiscalité à la main de la Ville de Villeurbanne sur les Villeurbannaises et Villeurbannais. Vous pouvez l'écrire et l'enregistrer, comme cela, vous pourrez me le rappeler. Je n'ai eu de cesse de le dire pendant toute la campagne et je l'ai dit à chaque budget. Je le redis ce soir.

Nous bénéficions d'une conjoncture favorable sur une évolution des recettes concernant notre Ville que nous pouvons presque parfois considérer comme un rattrapage de retard et une forme d'injustice dans les moyens qui étaient alloués à notre Ville. Nous nous en

servons. Je crois que c'est de notre responsabilité que de nous en servir pour répondre aux besoins d'évolution de notre ville.

M. Jonathan BOCQUET vous a repris sur la question du nombre d'habitants. Il n'a pas eu la chance d'avoir les chiffres de l'INSEE aujourd'hui, puisque nous l'avons eue aujourd'hui au téléphone qui nous a fait part de ses résultats. L'erreur statistique est corrigée, on nous annonce 153 000 habitants à Villeurbanne. Nous prenons donc des habitants, ne vous en déplaie.

Si nous croissons, c'est normal que nous augmentions nos dépenses liées à la croissance et à l'accueil des nouveaux habitants. Pour autant, ces dépenses aujourd'hui restent encore 16 % inférieures à la moyenne des villes de notre strate. Nous sommes loin d'une gabegie, d'une envolée d'une génération qui ne se préoccupe pas de la suite, mais simplement sur une approche volontariste de la mise en place du programme politique pour lequel nous avons été élus, encore une fois, avec beaucoup de transparence. Nous n'essayons pas de cacher les chiffres, ni de mettre du fonctionnement dans l'investissement pour que cela ne se voie pas. Nous posons les choses. Nous disons combien nous recrutons, pour qui, les postes qui seront des CDI. Vous avez raison, il y en aura beaucoup pour la culture dans les écoles, mais cela fait partie de notre programme de développer l'enseignement artistique et culturel. Je ne me sens pas en décalage avec ce que nous avons annoncé.

Nous disons également, au risque parfois d'inquiéter une partie de la majorité, que certains postes sont liés à des projets, parce que ce sont des démarches de transition temporaires et que nous ne sommes pas certains que ces postes soient utiles sur la totalité du mandat. Nous le posons aussi. C'est pourquoi, dans les choix en matière de ressources humaines que nous posons, je trouve qu'il y a aussi beaucoup de responsabilités. Je remercie l'ensemble des élus, y compris Olivier GLUCK, d'avoir accepté de se prêter à cette distinction entre la création d'un certain nombre d'emplois à durée indéterminée et d'autres qui est plutôt lié à la nature des projets importants que nous avons à conduire.

Je continue sur cette question de l'amélioration des recettes. Il se trouve que nous avons eu une autre bonne nouvelle aujourd'hui. Enfin, je ne sais pas si 153 000 est une bonne nouvelle, mais cela confirme au moins nos intuitions que nous ne perdons pas d'habitants à Villeurbanne. Par ailleurs, nous avons reçu, ce n'est pas si souvent que je dis du bien de ce gouvernement dans le Conseil municipal, au regard du dynamisme de la ville de Villeurbanne, nous avons touché 1,3 M€ pour nous accompagner dans le développement de Villeurbanne, au regard du fait que nous soyons une ville dans laquelle nous continuons à proposer des logements pour celles et ceux qui en ont besoin. Cela fait donc des recettes complémentaires, parce que nous nous développons et répondons aux préoccupations de la population. Cela me rassure qu'il y ait cette spirale vertueuse qui accompagne les villes qui répondent aux enjeux de celles et ceux qui vivent sur leur territoire.

Nous l'avons évoqué également, c'est un budget qui permet aussi de se dire : quelle est la direction dans laquelle nous allons ? C'est certainement pour cela qu'il peut y avoir une forme d'inquiétude de votre part, c'est-à-dire qu'il n'y aura pas de retour en arrière. Nous sommes effectivement en train de construire un socle budgétaire qui permet de se

projeter sur les cinq ou six ans qui viennent, mais aussi de s'assurer que nous pourrions tenir les 340 M€ de programmations pluriannuelles d'investissement, parce que ce sont des écoles, des terrains de sport, la couverture des bassins que nous n'aurons plus à chauffer, Monsieur VINCE. C'est tout cela que nous faisons au travers de cette PPI. Pour ce faire, nous avons besoin d'avoir des équipes qui accompagnent cette ambition et ce volontarisme dans les différentes directions évoquées par les uns et les autres. Je n'y reviens pas, au risque d'être trop long.

Enfin, je veux finir sur le caractère responsable qui est le nôtre. C'est la seule partie où j'ai trouvé que vous étiez un peu caricaturale, en disant que nous nous enfoncez dans la dette. Soyons sérieux, nous avons un taux de remboursement de l'annuité à hauteur de 1,1 an et nous passons à 2,2 ans, quand, dans le même temps, l'ensemble des collectivités, je vous invite à lire les PV des conseils d'administration dans d'autres villes que je ne vais pas citer pour n'énervier personne, on parle de 6, 7, 8 et 9 ans. Nous sommes à 2,1 ans, pour être très précis dans les chiffres qu'on nous a donnés.

Je crois donc que nous n'en sommes pas encore au péril en la demeure. Effectivement, si nous n'étions amenés à ne pas être vigilants à la fois sur le taux d'autofinancement que M. BOCQUET a rappelé, qui est une borne que nous nous sommes fixée tous les deux en termes de vérification de la faisabilité de ce mandat et d'un second, non pas parce que nous pensons que nous serons réélus pour le second, mais parce que nous avons une énorme responsabilité à laisser à la prochaine équipe, quelle qu'elle soit, la possibilité d'avoir la même ambition que la nôtre. Nous vous présenterons les chiffres à l'appui qui vous permettront d'être rassurée sur ces aspects, si ce qui vous préoccupe est de savoir dans quel état nous laisserons les caisses pour éventuellement que vous puissiez diriger la Ville après. En tout cas, il y a une très grande responsabilité dans ce que nous sommes en train de faire. Je ne suis pas certain de vous convaincre ce soir, mais je peux vous dire c'est votre préoccupation. Dans les ratios que nous mobilisons, que ce soit ceux de l'endettement ou de l'autofinancement, c'est au cœur de nos préoccupations. Cela fait aussi partie de nos arbitrages que nous sommes amenés à réaliser.

La seule inquiétude que nous avons, M. BOCQUET a commencé à le dire, est à quelle sauce les collectivités locales seront mangées par le prochain exécutif national ? Effectivement, si on fait porter de nouveau sur les collectivités le fait de devoir payer des politiques nationales et une forme de rigueur budgétaire quand, pendant un moment, l'État s'autorise un certain nombre de pratiques, ce sera quelque chose qui pourra nous amener à revoir notre copie. Nous n'en sommes pas encore là. Pour l'instant, c'est la direction que nous avons prise. Si on devait de nouveau interroger les collectivités et leur demander de se mettre dans des démarches d'une maîtrise d'indicateurs, ce qui est profondément injuste de poser un indicateur de déficit autorisé, sans tenir compte de la situation des recettes, des besoins en matière d'équipements, etc., c'est une gestion à la petite semaine de la qualité de la ville que l'on propose. Finalement, c'est bien à cela que l'on travaille : quelle qualité de ville sommes-nous capables de proposer aux Villeurbannaises et Villeurbannais ? J'ai l'impression qu'ils attendent beaucoup de nous. C'est bien dans ce cadre que ce budget a été construit.

Je vous remercie, chacun et chacun, pour la qualité de vos interventions. Je vais mettre ce rapport aux voix.

– Adopté à l’unanimité –

**3 – GARANTIE D’EMPRUNT ALLIADE HABITAT - ACQUISITION EN VEFA DE 8 LOGEMENTS SITUES 5, IMPASSE CLEMENCEAU A VILLEURBANNE –**

**M. Jonathan BOCQUET**

**M. LE MAIRE.-** Je n’ai pas de demande d’intervention. Je vous propose de mettre ce rapport aux voix.

– Adopté à l’unanimité –

**4 – GESTION ACTIVE DE LA DETTE - RECOURS AUX INSTRUMENTS DE COUVERTURE – M. Jonathan BOCQUET**

**M. LE MAIRE.-** Je n’ai pas de demande d’intervention. Je vous propose de mettre ce rapport aux voix.

– Adopté à l’unanimité –

**5 – AFFECTATION DU PRODUIT DE LA QUETE DES MARIAGES AU CCAS – M. Jonathan BOCQUET**

**M. LE MAIRE.-** Je n’ai pas de demande d’intervention. Je vous propose de mettre ce rapport aux voix.

– Adopté à l’unanimité –

**6 – CESSION A LA MÉTROPOLE DE LYON DE PARCELLES, PROPRIÉTÉS DE LA VILLE DE VILLEURBANNE, COMPOSANT LE TERRAIN FAMILIAL SITUÉ 1 RUE EUGENE POTTIER – Mme Agnès THOUVENOT**

**M. LE MAIRE.-** Je n’ai pas de demande d’intervention. Je vous propose de mettre ce rapport aux voix.

– Adopté à l’unanimité –

**7 – MODIFICATION NUMERO 3 DU PLU-H DE LA MÉTROPOLE DU GRAND LYON - DEMANDES DE LA COMMUNE RELATIVES AUX RESERVATIONS FONCIERES POUR EQUIPEMENTS PUBLICS – Mme Agnès THOUVENOT**

**M. LE MAIRE.-** Je suppose, Madame THOUVENOT, que vous allez nous en dire un mot. Ensuite, j’aurai plusieurs demandes d’intervention.

**Mme THOUVENOT.-** Cette délibération s'inscrit dans le cadre de la modification n° 3 du PLU-H porté par la Métropole. Les travaux concernant cette modification ont démarré à l'automne dernier pour faire l'objet d'une consultation publique au printemps 2021. Les services de la Métropole ont finalisé cette modification qui se conclura par l'ouverture d'une enquête publique en février 2022, avant une adoption définitive et une application à l'été.

Je salue Béatrice VESSILLER, ici présente, avec à sa charge à la Métropole, qui a conduit cette modification ambitieuse.

L'objet de ces délibérations n'est pas de donner un avis ou de lister l'ensemble des plus de 300 modifications qui concerneront Villeurbanne, ici un arbre protégé, là une maison, ici une modification d'emplacement réservé de voirie. Aujourd'hui, nous devons voter, chers collègues, sur les emplacements réservés que la Ville a demandé d'inscrire en vue de la création de nouveaux équipements publics. L'objet est bien circonscrit. Cela concerne des écoles, des parcs et jardins, des équipements sportifs.

Cette étape réglementaire est nécessaire pour rendre opérationnels certains projets d'investissement. En effet, quand ces emplacements réservés précèdent des maîtrises foncières publiques, cette inscription permettra notamment une meilleure négociation foncière et mon collègue, Jonathan BOCQUET, adjoint aux finances, n'en sera que plus content.

Sans entrer trop dans le détail, je citerai quelques éléments. Il y a 11 propositions de modification d'emplacements réservés, la création de jardins familiaux au 79, rue des Charmettes, de trois écoles rue des Fleurs dans le cadre de la ZAC Granclément, avenue Saint-Exupéry et rue du Luizet angle rue Einstein pour cette troisième école, et enfin la création ou d'agrandissement de terrains de sport, notamment rue du Luizet.

Ces emplacements ne résument pas à eux seuls la politique de développement d'équipements publics que la Ville porte, la PPI et les débats budgétaires que nous venons d'avoir le montrent bien. D'autres verront le jour sans que nous ayons nécessairement besoin de toutes ces étapes réglementaires.

Je répondrai à vos questions.

**M. LE MAIRE.-** Merci. J'ai donc deux demandes de prise de parole pour le groupe Socialistes et Citoyen.nes Villeurbannais.e.s, M. Stéphane FRIOUX.

**M. FRIOUX.-** merci Monsieur le Maire, chers collègues. Depuis longtemps, l'image de la Ville, comme un organisme, a été utilisée par les urbanistes et les penseurs du fait urbain. Notre ville, je ne sais pas si elle en est à l'âge adolescent ou adulte, mais elle ne peut plus grandir en superficie, à moins d'annexer une autre commune, ce qu'elle ne fera pas. Elle a résisté il y a un siècle à l'annexion lyonnaise, mais elle croît en population de façon régulière depuis le début du 21<sup>ème</sup> siècle, vous l'avez souligné il y a quelques minutes.

Pour assurer les besoins de la population, il faut pour cela transformer le tissu urbain, concilier besoins du quotidien et enjeux de transition écologique, par exemple, en facilitant les transports en commun, ce que connaîtra notre ville d'ici 2026, mais également à assouvir la soif d'espaces verts qui ne s'est pas démentie depuis les années 1970 et faire en sorte que les équipements publics, au premier plan desquels les groupes

scolaires, soient de taille à assurer l'accueil de la population dans de bonnes conditions.

Tout cela sous-tend notre stratégie foncière proactive, soulignée par Jonathan BOCQUET en début de Conseil, et portée par notre adjointe à l'urbanisme et à la transition écologique, Agnès THOUVENOT. Notre groupe votera bien évidemment cette demande de réserve foncière à inscrire dans le PLU et portée auprès de la Métropole de Lyon.

Je soulignerai l'intérêt des opérations dans le quartier Grandclément avec l'extension du parc de la Promenade de la Gare, au nord de la ligne de tram T3, et la future école située rue des Fleurs, où l'on peut espérer que la toponymie insolite de cette rue un peu triste soit davantage justifiée par le nouveau cadre urbain qui sera conçu dans le cadre de la ZAC Grandclément. Création d'espaces verts, extension de groupes scolaires, projet de groupes à venir ou d'équipements sportifs, tout cela montre que notre municipalité prévoit l'avenir pour un meilleur Villeurbanne en commun, aux côtés des suggestions et des votes issus de la démocratie participative.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. La parole est au groupe Les Ecologistes, M. Sébastien CHATAING.

**M. CHATAING.-** Monsieur le Maire, chers collègues, à l'automne 2017, après plusieurs mois de concertation, nous donnions un avis sur le nouveau PLU-H de la Métropole que celle-ci a approuvé en mai 2019. Une modification nous est aujourd'hui soumise, et cela nous donne l'occasion de redire à quel point ce document est important sur la stratégie urbaine et le type de développements urbains que nous comprenons, mais aussi sur la place de la nature en ville, les équipements publics, la mixité de l'habitant, la hauteur des constructions, la préservation du patrimoine.

Peu de décisions engagent autant l'avenir et le paysage de la ville de demain que celles qui sont liées au PLU-H. Quel visage aura Villeurbanne en 2030 et en 2040 ? Nous avons été attentifs et forces de propositions dans cette modification, conduite par Agnès THOUVENOT au niveau de la Ville et par Béatrice VESSILLER au niveau de la Métropole. Nous saluons leur coopération, ainsi que le travail réalisé entre les services de la Ville et ceux de la Métropole.

La modification soumise au vote aujourd'hui permet de renforcer les dimensions environnementales et sociales du PLU-H : de nouveaux périmètres protégés, des arbres et des boisements remarquables en plus, davantage de plantations et de fraîcheur dans les constructions grâce à l'augmentation du coefficient de pleine terre, détail minimal de logements lors des réhabilitations, un maillage territorial renforcé, notamment de nos équipements sportifs et scolaires.

Nous votons dans cette délibération l'inscription ou la modification d'emplacements réservés au bénéfice de la Ville pour des équipements publics, des jardins ou parcs publics, soulignant notamment les deux nouveaux emplacements réservés sur les parcelles dites **Mazo\*** Einstein dans le quartier Croix-Luizet et sur l'avenir Antoine de Saint-Exupéry dans le quartier de la Ferrandière, qui permettra la livraison de deux nouveaux groupes scolaires au début du mandat prochain, à l'horizon 2027-2028, ainsi que d'un équipement sportif. Nous modifions aussi l'emplacement pour le futur parc public de

Grandclément, dont nous espérons dans la réalisation dans le mandat ou au moins son lancement.

Grâce à un bassin transversal des quatre délégations : transition écologique, sport, éducation et espaces verts, qui ont œuvré ensemble et à un bon partenariat avec la Métropole, ce document contribue à améliorer la qualité du développement urbain de Villeurbanne et sa beauté notamment, dans le cadre des transitions écologiques et sociales pour une ville adaptée aux besoins des Villeurbannais et Villeurbannaises.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Je me permets de me satisfaire des retours positifs sur le travail entre la Métropole et la Ville de Villeurbanne, entre Mme la première Adjointe et Mme la Vice-présidente en charge de l'urbanisme. Je me permets aussi de me féliciter de la qualité récente du débat que nous avons eu sur les questions de densité, qui me semblent loin des positions caricaturales qui sont parfois le lot des débats autour de ces questions et qui me laissent présager le fait que nous arriverons à trouver de nombreux accords sur le devenir de cette ville dans le cadre des prochaines modifications du PLU-H.

Merci à chacune et chacun pour votre travail sur cette question qui, finalement, est celle de quelle ville nous sommes en train de construire et pour qui.

Je mets ce rapport aux voix.

**- Adopté à l'unanimité -**

#### **8 - ACQUISITION PAR VOIE DE PREEMPTION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER SITUE 71 RUE MAGENTA - Mme Agnès THOUVENOT**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention.

**- Adopté à l'unanimité -**

#### **9 - ACQUISITION D'UNE MAISON SITUEE 13 AVENUE DE LA RIZE - Mme Agnès THOUVENOT**

**M. LE MAIRE.-** J'ai une demande d'intervention du groupe Villeurbanne Progressiste. C'est Madame Emilie PROST qui a la parole.

**Mme PROST.-** Monsieur le Maire, chers collègues, cette délibération entraîne un certain nombre d'observations de notre part, à la fois sur le montant et plus largement sur la stratégie globale. En effet, nous notons depuis le début de votre mandat un nombre important d'acquisitions et de préemptions dans un contexte de coût du foncier toujours plus élevé. Jusqu'à quand ? C'est la question que l'on pourrait se poser. Nous peinons à comprendre la stratégie derrière ces actes. On nous explique que c'est dans le cadre d'une stratégie foncière. Pourtant, chaque acquisition nous semble plus nébuleuse que la précédente.

Pour revenir sur les chiffres, nous avons deux acquisitions à ce Conseil qui s'ajoutent aux cinq de novembre, aux sept d'octobre, aux trois de juillet, etc., sans revenir sur le

Célibatorium sur lequel nous étions intervenus en mai.

Si nous intervenons sur celle-ci, c'est que le montant nous sente représenter un coût important pour la collectivité en l'absence de projets précis. Les charges d'ailleurs de toutes les acquisitions de 2021 font partie du poste location immobilière du budget 2022 qui double. C'est donc un indicateur important, sans revenir sur le débat sur le budget, mais soyons précis à notre niveau également.

Nous ne sommes bien sûr pas contre une politique ambitieuse d'investissement en direction d'équipements publics et œuvrant au développement de certains quartiers. En revanche, une politique de développement des réserves foncières, qui peut s'entendre dans le cadre de projets urbains et de requalifications d'envergure, doit s'accompagner d'un minimum d'informations pour que l'utilité politique soit reconnue par tous, indépendamment du respect des procédures.

À ce titre et en ce qui concerne cette acquisition, cette utilité ne nous semble pas assez limpide à ce stade, si nous la comparons à une enveloppe qui aurait pu servir à l'aménagement d'autres équipements, dans un contexte d'augmentation des prix des matériaux. Nous le voyons très régulièrement en commission d'appel d'offres.

Nous allons donc acquérir du foncier, non seulement sans savoir quel sera le projet retenu, ni qui le projet retenu sera finançable. Par ailleurs, avouez que si une personne privée se comportait de la sorte en détenant de nombreux biens vacants, nous serions tous critiques sur sa stratégie et les effets pour l'intérêt général.

Sans refaire le débat budgétaire, nous appelons fortement à la vigilance sur ces acquisitions récurrentes. Forts de ce principe et en cohérence, nous voterons donc contre cette délibération.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Madame la première Adjointe ?

**Mme THOUVENOT.-** Merci Monsieur le Maire, deux éléments d'intervention, premièrement sur le montant. Le montant a été évalué par France Domaines. Nous faisons l'acquisition en fonction de l'évaluation de France Domaines.

Vous soulignez une augmentation très importante des prix du foncier à Villeurbanne. C'est le cas sur l'ensemble de la métropole, nous ne pouvons que le regretter, mais opérer des réserves foncières aujourd'hui nous permet de disposer de fonciers sur lesquels nous pourrions développer de l'activité économique, de l'habitat, des équipements publics à terme, sur des valeurs qui seront celles de 2021 et qui n'auront donc pas connu l'inflation des années à venir malheureusement, puisque tout concorde à dire que les prix du foncier vont continuer à augmenter.

Deuxième point d'attention sur notre stratégie globale. Elle consiste aujourd'hui à la fois à identifier les grands secteurs sur lesquels nous devons réaliser des réserves foncières en vue de projets urbains futurs et d'équipements publics dont nous avons besoin sur des secteurs bien définis. Deuxièmement, nous avons des stratégies de faire des acquisitions sur des parcelles qui peut-être ne paraissent pas tout à fait complètement cohérentes aux yeux du *quidam*, mais elles ont des logiques.

Cette parcelle est située dans une zone à proximité immédiate de la Rize, qui coule à Villeurbanne et à Vaulx-en-Velin. Nous avons des enjeux d'augmenter les surfaces naturelles, notamment pour réduire les risques d'inondation. Juste à côté de cette parcelle, toute la zone est en zonage industriel. Or, cette maison d'habitation est aujourd'hui enchâssée dans un zonage industriel.

Nous avons aussi comme objectif de rendre un peu plus cohérent le plan local d'urbanisme et de développer des zonages industriels d'activités économiques pour permettre de l'emploi en cœur de ville. Cette acquisition nous permettra, à terme, de travailler sur un remembrement foncier sur cette parcelle ou d'autres, pour permettre le développement de programmes immobiliers à vocation économique.

Je terminerai par votre souci de la vacance. Nous sommes bien sûr bons gestionnaires. Il est hors de question que cette maison d'habitation reste vacante. Elle fera l'objet d'une mise à disposition en fonction de la qualité du bâti, soit pour de l'activité économique si ce bâtiment peut en recevoir, soit nous le mettrons à disposition d'associations pour continuer à lutter contre le sans-abrisme et garantir notre vision de la ville hospitalière.

Nous serons donc attentifs à l'usage de nos deniers.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Cela confirme en tout cas l'importance, je ne sais pas si nous y répondrons de cette manière, puisque M. CHABRIER a demandé une commission générale en introduction et je ne vous ai pas répondu, d'avoir des espaces pour l'ensemble du Conseil municipal afin de présenter non pas l'intégralité des projets, mais leur économie et l'importance qu'ils revêtent pour nous. Cela éclairera peut-être certaines de nos décisions à l'avenir.

Je mets ce rapport aux voix.

**– Adopté à l'unanimité –**

**10 – AVENANT N°1 AU BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF CONCLU ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET L'ASSOCIATION POLE PIXEL POUR UN LOCAL SIS 24 RUE EMILE DECORPS (STUDIO 24) – Mme Agnès THOUVENOT**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

**– Adopté à l'unanimité –**

**11 – TARIFICATION DES DROITS DE VOIRIE ET D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR 2022 – M. Paul CAMPY**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je crois que le rapport a comporté une légère modification entre la version qui vous a été transmise et celle qui est aujourd'hui dans le dossier. Je mets ce rapport aux voix.

**– Adopté à l'unanimité –**

**12 – TARIFICATION DES EMPLACEMENTS DANS LES CIMETIERES DE VILLEURBANNE(MODIFICATIF) – Mme Laura GANDOLFI**

**M. LE MAIRE.-** C'est un modificatif. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets donc ce rapport aux voix.

**– Adopté à l'unanimité –**

**13 – REVISION DU CADRE DU PERSONNEL - EVOLUTION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – M. Olivier GLUCK**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

**– Adopté à l'unanimité –**

**14 – REGLEMENT GENERAL DU TEMPS DE TRAVAIL – M. Olivier GLUCK**

**M. LE MAIRE.-** J'ai trois demandes d'intervention, sachant que le groupe le Cercle Radical et place publique interviendra à la fin de la présentation du rapport 422 pour une intervention groupée sur l'ensemble de ces sujets.

Monsieur GLUCK, souhaitez-vous présenter le rapport 412 ?

**M. GLUCK.-** Oui, s'il vous plaît, Monsieur le Maire. Cette délibération consiste en la mise à jour du règlement général du temps de travail de la collectivité qui date de 2001 lors de la mise en place des 35 heures hebdomadaires dans la fonction publique territoriale.

Cette mise à jour est nécessaire, ou plutôt s'impose aux collectivités du fait de la loi dite de transformation de la fonction publique de 2019, en posant le principe d'un retour obligatoire aux 1 607 heures annuelles effectives de travail à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Nous devons donc délibérer avant le 31 décembre 2021 pour montrer que nous respectons la nouvelle réglementation.

Concrètement, cela signifie que nous vérifions pour chacune des trois options de temps de travail, en vigueur depuis 2001 dans la Ville de Villeurbanne, que les 1 607 heures sont bien atteintes. En comptant huit jours fériés en moyenne par an, en retirant les 25 jours de congé annuels, les samedis et les dimanches, nous disposons de 228 jours travaillés. Selon l'option de temps de travail hebdomadaire, les agents disposent alors de jours de récupération, les RTT, dès lors qu'ils dépassent les 1 607 heures.

La loi nous impose de supprimer les actuels deux jours de congé du Maire qui sont considérés comme extralégaux. Nous les restituons sous la forme de trois jours de récupération, car, à la différence des jours de congé, les récupérations ne sont acquises qu'après avoir accumulé des jours travaillés.

Si je résume, nous vous proposons ici une mise en œuvre minimale de nos obligations légales, en préservant au maximum les congés et récupérations des agents qui travaillent intensément toute l'année pour assurer le service public, si important pour toutes et tous.

Voilà pour cette démarche d'ajustement et de mise en conformité sur le temps de travail qui aboutit à la rédaction d'un nouveau règlement général du temps de travail.

Enfin, comme indiqué dans la délibération, nous allons engager en 2022 une réflexion plus large au sein de la collectivité sur la modernisation de l'organisation du temps de travail pour répondre, entre autres, aux évolutions des besoins de l'organisation des services municipaux, aux enjeux d'attractivité, aux objectifs du plan d'action pour la non-discrimination et l'égalité professionnelle et afin de prendre en compte les spécificités, les contraintes et les conditions de travail de certains postes.

Nous envisagerons donc de déroger aux 1 607 heures, comme la loi nous y autorise, pour un certain nombre de métiers soumis à des fortes contraintes. Nous reviendrons vers vous pour une nouvelle délibération à cette occasion.

Je reste à votre écoute de vos interventions et répondrai à vos questions.

**M. LE MAIRE.-** Merci Monsieur GLUCK. J'ai trois demandes d'intervention, la première pour le groupe Villeurbanne Progressiste, M. Loïc CHABRIER.

**M. CHABRIER.-** Merci Monsieur le Maire, ce sera très court, il s'agit d'une explication de vote. Nous sommes dans le cadre d'une mise en conformité avec la loi. Nous ne pouvons que saluer cette action.

Par rapport à d'autres collectivités où les choses sont infiniment plus compliquées, avec des conflits sociaux qui ont parfois donné lieu à des tensions dans certaines collectivités entre la municipalité et l'état, je prends l'exemple de la Ville de Paris où c'est emblématique, mais sans aller jusque-là, dans d'autres villes, je ne recherche pas la polémique, mais il y a eu d'autres collectivités où il y avait des confusions. Je noterais que les choses ici se sont plutôt bien passées. Nous pouvons donc saluer le savoir-faire de Monsieur l'Adjoint dans ses capacités à négocier avec les services.

Vous ne l'avez pas précisé dans les perspectives de discussion pour 2022. Vous avez évoqué beaucoup de pistes. Je pense que vous allez sans doute évoquer la question du télétravail. C'est une donnée nouvelle qui sera prise en compte dans les perspectives à venir.

Je n'ai pas de remarque particulière, si ce n'est que je remarque qu'il s'agit de la loi du 6 août 2019, qui impose ces modifications dans le règlement, laquelle a aussi permis les recrutements que vous avez effectués. Tout le monde s'en est satisfait. J'ai entendu les groupes sur la discussion budgétaire, en évoquant les recrutements, les uns après les autres saluer ces perspectives. C'est assez amusant et cocasse, quand on se rappelle vos représentants au Parlement, les mots qu'ils avaient eus, qui n'étaient pas assez durs sur cette loi. Comme quoi, entre le dogmatisme et la réalité, il y a parfois une marge.

Merci.

**M. LE MAIRE.-** J'ai une demande d'intervention, d'après mes notes, conjointe entre le groupe Communistes et Républicains et le groupe Socialistes et Citoyen.nes Villeurbannais.es. Vous allez faire passer vos demandes auprès du service des assemblées. C'est donc Mme ANAVOIZARD qui commence.

**Mme ANAVOIZARD.-** Monsieur le Maire, chères et chers collègues, Mesdames et

Messieurs, la loi du 6 août 2021 nous impose de voter un nouveau règlement général du temps de travail. Il s'agit pour le législateur de mettre un terme au régime dérogatoire qui avait cours, notamment à Villeurbanne et dans de nombreuses collectivités, et qui permettait aux agents et agentes de bénéficier notamment des jours du maire. Au 31 décembre 2021, un nouveau régime doit être adopté, c'est celui qui nous est aujourd'hui proposé.

Saluons le travail d'Olivier GLUCK et des différentes directions qui ont conduit ce travail en concertation avec les syndicats et les agents de la Ville. Même entre le marteau et l'enclume, il reste un espace pour arriver à appliquer des réformes décidées par le législateur, tout en ménageant les acquis sociaux des agents de la collectivité et en préservant un climat social apaisé.

Le gouvernement, dans sa vision purement gestionnaire, a de nouveau démontré son mépris à l'égard des services publics et de celles et ceux qui le font vivre aux quotidiens, en se faisant l'écho des attaques régulières dont sont victimes les agents de la fonction publique. Leur statut est un acquis précieux et la garantie d'un service public de qualité.

Comme l'exige la loi, nous voterons donc ce rapport.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Si j'ai bien compris il y a une intervention également du groupe Communistes et Républicains de Mme Muriel BETEND.

**Mme BETEND.-** Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, nous approuverons ce rapport, mais nous avons deux ou trois choses, car nous avons été surpris par le contenu de la délibération.

D'après la loi de transformation de la fonction publique dite loi Dussopt, les collectivités doivent établir un règlement du temps de travail sur leurs employés dans des régimes dérogatoires. Or, les agents de Villeurbanne sont aux 35 heures depuis l'application de la loi Aubry en 2001. Logiquement, notre commune n'est donc pas concernée par cette mesure.

On nous explique que le problème viendrait de quelques jours de congé qui deviendraient illégaux et qu'il suffirait aux agents de travailler quelques minutes de plus par jour pour être en conformité avec la nouvelle loi. Passer une loi pour grappiller quelques minutes aux agents, c'est dépenser beaucoup d'énergies pour peu. Tout augmente, le coût de la vie, le temps de travail, mais pas les salaires. Nos agents méritent mieux.

Pour justifier cette mesure, le gouvernement explique qu'il va permettre de supprimer 32 000 postes dans la fonction publique territoriale. Je ne discuterai pas de l'opportunité de supprimer des emplois par milliers dans un pays qui compte des chômeurs par millions, mais je ne vois mal comment économiser des postes en faisant travailler les secrétaires et les ATSEM 5 minutes de plus par jour.

Il y a plus grave. En voulant contrôler aussi étroitement les relations sociales entre les employeurs territoriaux et les agents, l'État s'attaque au principe de la libre administration. Certains élus communistes, en particulier le Maire de ?\*, ont décidé de défendre leurs agents en portant l'affaire au tribunal administratif. Souhaitons que la justice leur donne raison.

D'après les chiffres publiés par le gouvernement, les agents de la fonction publique territoriale ont travaillé en moyenne 38 heures 30 par semaine en 2019, pour une moyenne de 1 587 heures de travail effectif cette année-là. Comment expliquer qu'en travaillant plus de 35 heures par semaine, ils fassent moins de 1 607 heures par an ? C'est très simple : le temps de travail effectif se calcule en excluant toutes les absences, quelle qu'en soit la cause : grève, maladie, accident, congé parental, etc.

Considérer les 1 607 heures annuelles comme une obligation de travail effectif et non comme une référence est donc inapplicable. C'est s'imaginer que rien ne viendra perturber la routine immuable du travail : pas de maladie, pas d'accident, pas de mariage, pas de naissance, pas de deuil. Le travail, et rien que le travail, et de temps en temps quelques congés pour récupérer.

Alors, je voudrais dire à MM. MACRON, DUSSOPT et tous les autres, si c'est cela le monde dont vous rêvez, ce ne sont pas des humains qu'il vous faut, ce sont des machines.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE.-** Merci. La parole est au groupe Les Ecologistes, Mme Zemorda KHELIFI.

**Mme KHELIFI.-** Monsieur le Maire, chers collègues, les municipalités ont en effet jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour faire appliquer une nouvelle loi qui impacte plus ou moins fortement le temps de travail des agents des collectivités, loi dite de transformation de la fonction publique. Nous ne reviendrons pas ici sur le contenu assez technique des discussions qui ont eu lieu, mais plutôt sur la méthode avec laquelle la Ville a entrepris ces modifications.

Quand d'autres collectivités ont des difficultés à trouver, dans le dialogue social, des espaces sereins et de confiance, nous pouvons nous féliciter du travail mené avec les organisations syndicales à Villeurbanne. Des compromis ont été faits de part et d'autre, mais nous pouvons-nous féliciter et surtout féliciter notre collègue, Olivier GLUCK, de l'issue des discussions qui permettent une application de la loi, sans perte, ni fracas, avec notamment le travail qui sera engagé par la suite, notamment pour intégrer la pénibilité dans cet aménagement du temps de travail.

Cette démarche de dialogue social doit servir de modèle pour les autres sujets ressources humaines qui s'ouvriront dans les prochains mois. Mais au-delà du temps de travail, la fonction publique territoriale n'a pas attendu la loi de transformation, ni 2019 d'ailleurs, pour se transformer et se moderniser.

Si les aménagements dans la sphère professionnelle se sont longtemps limités aux temps de travail à temps partiel, qui est source, rappelons-le, d'accroissement des inégalités entre les femmes et les hommes, le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication et les enjeux de transformation auxquels sont confrontées les collectivités territoriales ont fait émerger de nouvelles modalités de travail. Les nouveaux modes de communication facilités, par exemple le recours au télétravail, permettent ainsi aux agents qui peuvent télétravailler d'optimiser leur temps et de mieux articuler leur vie professionnelle et leur vie familiale ou associative, politique, militante.

Ces nouvelles formes d'organisation du temps doivent permettre de renforcer la confiance, la bienveillance en préservant le droit à la déconnexion et à la coupure avec une culture managériale où priment l'esprit de coopération et le sens du collectif.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Monsieur GLUCK, souhaitez-vous apporter quelques éléments en réponse ?

**M. GLUCK.-** Oui, merci. Tout d'abord, je voudrais remercier M. CHABRIER et les autres intervenants qui soulignent que la mise en œuvre s'est faite en concertation. Monsieur CHABRIER, je vous confirme également que la question du télétravail sera bien abordée dans la poursuite du travail sur ce dossier en 2022.

Pour répondre au groupe Communistes et Républicains, vous l'avez probablement compris lors de ma présentation, je ne suis pas de celles et ceux qui défends les bienfaits de la loi dite de transformation de la fonction publique de 2019, bien au contraire. Emmanuel MACRON déclarait en novembre 2018 : « Il faut qu'on puisse arrêter le jour du maire, du Président, de la femme du Président, du cousin du Président, etc. ». On comprend mieux après ces propos les réelles intentions qui se cachent derrière la fameuse transformation de la fonction publique.

Comme certaines interventions l'ont souligné, cette loi est néolibérale et antisociale sur de nombreux points. Elle va à l'encontre des valeurs de protection du service public. Sur les 1 607 heures, elle est injuste, car elle laisse entendre que les agents territoriaux ne font pas leur travail ou n'en font pas assez, alors qu'ils et elles sont dévoués au service public, garants et garantes de sa continuité. Les fonctionnaires territoriaux connaissent une durée de temps réel souvent supérieure aux durées légales, cela a été rappelé dans l'une des interventions. Par exemple, les personnels de nos crèches municipales nous expliquaient encore hier qu'ils et surtout elles sont parfois obligées de travailler 40 heures par semaine pour assurer la continuité du service. Rappelons aussi que nos personnels sont bien souvent mal payés, près de 70 % sont de catégorie C, très majoritairement des femmes, parfois astreints à des horaires décalés et des tâches pénibles, au travail le dimanche ou nuit.

La loi contraint l'ensemble des collectivités à supprimer de façon pure et simple toute forme de compensation visant à reconnaître le fort investissement de ces personnels, comme les fameux jours du maire, tant décriés par Emmanuel MACRON. Aujourd'hui, notre objectif est d'amortir les effets de cette loi. Demain, notre objectif sera de proposer des dérogations aux 1 607 heures, afin de reconnaître le surinvestissement des personnels municipaux, d'améliorer leurs conditions de travail et l'attractivité de la collectivité, de réduire le temps de travail de certains métiers pénibles afin de prévenir l'usure professionnelle.

Le temps de travail est une question clé dans l'organisation de nos vies. Nous en sommes persuadés : continuer la diminution du temps de travail engagée au 19<sup>ème</sup> siècle est le sens de l'histoire. Plutôt que le « travailler plus pour gagner plus », nous défendons le « travailler moins pour travailler mieux », le « travailler moins » pour partager le travail. Le « travailler moins » pour mieux vivre et vivre plus longtemps. Le « travailler moins » pour un impact indéniable, non seulement sur la santé physique ou mentale des salariés,

mais aussi sur l'engagement personnel au travail et donc sur la productivité.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci Monsieur GLUCK. Je m'associe aux trois interventions, puisqu'elles ont toutes les trois loué votre sens du dialogue social et les discussions que vous êtes capable de mener. Le fait que je ne suis pas candidat à la présidentielle vous aide peut-être à ne pas avoir trop de pression de la part des services de l'État dans l'application de la loi immédiate, mais c'était juste pour répondre à M. CHABRIER.

Je ne voudrais pas que cela diminue les remerciements que j'étais en train de vous formuler sur la qualité de ce dialogue social que vous avez mis en place depuis le début de ce mandat, non pas que celui d'avant n'était satisfaisant, mais en tout cas celui-ci l'est tout à fait.

Je mets ce rapport aux voix.

**- Adopté à l'unanimité -**

**15 - CREATION DE POSTES D'AGENTS CONTRACTUELS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE - M. Olivier GLUCK**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention, si je considère que l'intervention sera groupée après pour le Cercle Radical, donc je mets ce rapport aux voix.

**- Adopté à l'unanimité -**

**16 - CREATION DE POSTES D'AGENTS CONTRACTUELS POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE - M. Olivier GLUCK**

**M. LE MAIRE.-** J'ai une demande d'intervention groupée du Cercle Radical et place publique. C'est Madame BUISSON qui prend la parole.

**Mme BUISSON.-** Monsieur le Maire, chers collègues, nous souhaitons intervenir sur toutes les délibérations liées aux ressources humaines en même temps pour revenir sur les moyens que nous nous donnons pour atteindre nos ambitions.

C'est dans un contexte où le national ne suit toujours pas, puisque le gouvernement annonçait la semaine dernière sa décision de ne pas augmenter le point d'indice qui sert de base à la rémunération des agents publics. C'est la première fois que le salaire des fonctionnaires est gelé sur tout un quinquennat, et ce, alors même que l'INSEE prévoit une baisse du pouvoir d'achat en 2022.

Ceci étant dit, le débat sur le budget primitif a déjà été assez long, mais rappelons tout de même que pour 2022, l'augmentation des charges de personnel est de presque 10 %, autant que le budget général. Cela montre que Villeurbanne passe un cap en 2022, en se donnant une capacité d'action adaptée à sa dimension et à son statut de 19<sup>ème</sup> ville de France.

Parallèlement, nous avons fait de la qualité du service public et de la vie au travail de nos agents deux priorités, depuis 18 mois maintenant. Ces ambitions se traduisent

concrètement dans ces délibérations.

Aux services municipaux, qui sont en tension depuis des années, nous apportons des moyens supplémentaires, notamment par les fonctions supports. Cela permettra de meilleures conditions de travail et une plus grande performance de l'action municipale. Aux besoins structurels des habitants et des usagers, nous apportons des renforts quantitatifs et qualitatifs, à l'organisation de nos services publics. Nous ouvrons, par exemple, 12 postes à la police municipale pour l'année 2022. Aux besoins plus ponctuels, nous apportons des renforts temporaires avec l'utilisation de contrats projets qui permettent de ne pas alourdir durablement nos budgets ultérieurs.

Mais l'action municipale en faveur des ressources humaines ne peut se réduire à la masse salariale. Nous poursuivons donc d'importants investissements en termes de conditions de travail, par exemple avec l'amélioration du confort d'été des bureaux, mais aussi avec l'acquisition de nouveaux locaux, comme le restaurant scolaire Château Gaillard.

Il en est de même pour le règlement général du temps de travail. Sa mise en conformité montre à nouveau notre souci de maintenir de bonnes conditions de travail, la compensation entre les congés perdus et jours de récupération obtenus est favorable à nos agents. Le nouveau règlement permet de tenir compte des sujétions particulières de certains agents, comme le travail de nuit ou les astreintes.

Face à un État qui fait le minimum pour ses agents, notre groupe Cercle Radical et place publique votera fièrement chacune de ces délibérations.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Monsieur GLUCK, souhaitez-vous réagir à cette intervention ?

**M. GLUCK.-** Un petit mot pour remercier Katia BUISSON d'avoir parlé du point d'indice qui est à la base de la rémunération des fonctionnaires.

Pour information, nous recevons la semaine dernière avec la direction des ressources humaines une mission commandée par la ministre de la Fonction publique sur les questions d'attractivité. Effectivement, quand on parle d'attractivité, cela touche à tous les sujets, à l'organisation du temps de travail, à la formation, à la qualité de vie au travail, mais bien évidemment aux rémunérations. Comme je le disais tout à l'heure, les collectivités n'ont que très peu de marges de manœuvre sur cette question. Quand on voit les métiers en tension sur lesquels nous avons énormément de mal à recruter, la question du point d'indice est évidemment cruciale.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Je mets donc ce rapport aux voix.

– Adopté à l'unanimité –

**17 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PARTIELLE DE PERSONNEL ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET LA MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE – M. Olivier GLUCK**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

– Adopté à l'unanimité –

**18 – CONVENTION AVEC LE COMITE SOCIAL DU PERSONNEL DE LA VILLE DE VILLEURBANNE – M. Cédric VAN STYVENDAEL**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Plusieurs élus ne prennent pas part au vote : M. Olivier GLUCK, M. Gaétan CONSTANT, Mme Christine GOYARD GUDEFIN et M. Ali MOHAMED AHAMADA. Je mets ce rapport aux voix.

**– Adopté à l'unanimité –**

**19 – CONVENTION D'ACCES ET D'UTILISATION DU RESTAURANT MUNICIPAL AUX AGENTS DE LA DDETS – M. Alain BRISSARD**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

**– Adopté à l'unanimité –**

**20 – CONVENTION DE COOPERATION AVEC POLE EMPLOI – M. Paul CAMPY**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

**– Adopté à l'unanimité –**

**21 – CONVENTIONS AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS « VIE ASSOCIATIVE » – Mme Christine GOYARD GUDEFIN**

**Mme GOYARD GUDEFIN.-** Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, je vous propose d'entériner trois conventions avec trois associations ancrées depuis de nombreuses années dans notre ville et de leur attribuer une enveloppe de subvention à hauteur de 1 784 250 €.

Le budget le plus conséquent concerne le CCO pour lequel on a regroupé deux conventions : convention cadre 2017-2020 et convention financière 2019-2023, en une seule convention financière unique pour 2022. Ce budget est élevé, car il s'agit d'investissements lourds : construction de salle de spectacle, d'espaces de travail, création de bâtiments, rénovations.

Pour la Maison de la culture arménienne, je vous propose de prolonger la convention d'objectifs et de moyens jusqu'en 2022. Cette maison héberge l'ensemble de danses Naïri. Félix GRIGORIAN, danseur mondialement reconnu, ancien directeur du Ballet national d'Arménie, et son épouse chorégraphe, Térésa GRIGORIAN, enseignent depuis 2005 à Villeurbanne. Ce sont des centaines de danseuses et danseurs, enfants, adolescents et adultes, qui bénéficient de cet art. La danse, c'est aussi participer à la culture arménienne.

La Compagnie Naïri, composée de 50 danseuses et danseurs, se produit dans de nombreuses villes et leur notoriété n'est pas à rappeler. La troupe a bien des atouts : une

partie de créations à la fois traditionnelles et modernes, une réserve de costumes plus de 300 fabriqués en Arménie dans des ateliers spécialisés et adaptés aux tableaux de fêtes, de réunions, de même qu'au style vestimentaire des régions d'Arménie ou du Caucase.

La dernière représentation de 2020 s'est produite au CCVA le 4 décembre. L'année 2020 n'a pas été qu'une année de crise sanitaire, puisqu'il y a eu la guerre dans le Haut-Karabagh. Que ce soit CCO La Rayonne créé en 1963, bientôt 60 ans, ou la Maison de la culture arménienne créée il y a 41 ans en 1980, domiciliées depuis 2006 rue Marcel Cerdan, toutes deux ont une dimension internationale et participent donc au rayonnement de notre ville.

Par compte, depuis 20 ans, à La Perralière, quartier de la ville peu connu, œuvre une association, La MIETE, la Maison des initiatives de l'engagement du troc et de l'échange, pour laquelle je vous propose une nouvelle convention jusqu'en 2025 avec une subvention annuelle de 12 000 €. Cet espace existe depuis 20 ans dans notre ville et permet de fédérer et d'amplifier les projets d'associations, d'entreprises, de l'économie sociale et solidaire et de personnes.

Depuis 2020, la crise sanitaire a eu un impact considérable sur tous les pans de notre société et le gouvernement a fait passer au second plan tout ce qui n'est pas marchand : la culture, le sport, l'éducation. Malgré cela, ce collectif a su tenir bon. Fort de 63 associations et plus de 140 personnes, la MIETE a acquis, l'an passé, le statut de « Fabrique de territoire », ce qui l'intègre dans un réseau national de tiers lieux.

Il est vraiment important de soutenir cette dynamique. Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Je n'ai pas de demande d'intervention sur ce rapport. M. RAVELLO ne prend pas part au vote. Je mets le rapport aux voix.

**- Adopté à la majorité (10 abstentions) -**

## **22 – CONVENTIONS AVEC LES CENTRES SOCIAUX VILLEURBAINAIS – Mme Sonia TRON**

**M. LE MAIRE.**- Je n'ai pas de demande d'intervention. Plusieurs élus ne prennent pas part au vote : Mme Christine GOYARD GUDEFIN, Madame Aurore GORRIQUER, M. Gaétan CONSTANT, Mme Aurélie LOIRE, Mme Melouka HADJ-MIMOUNE, Mme Laure-Emmanuelle PRADELLE et M. Julien RAVELLO.

Peut-être que nous pourrions formuler un souhait ensemble que sur le statut de l'élu, quel que ce soit le ou la président(e) de la République, nous arrivions à trouver quelque chose. aujourd'hui, ce sont des recommandations qui nous sont faites, y compris nommer toutes celles et ceux qui ne prennent pas part au vote.

J'ai donc cité ceux qui ne pouvaient pas prendre part au vote, je n'ai pas de demande d'intervention, puisque, si mes notes sont justes, il y a une demande d'intervention groupée qui interviendra aux alentours du rapport 387 sur l'ensemble de ces sujets. Je mets donc ce rapport aux voix.

**- Adopté à l'unanimité -**

**23 – CONVENTION AVEC LA MAISON DE CROIX LUIZET – Mme Christine GOYARD GUDEFIN**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets donc ce rapport aux voix.

**– Adopté à l'unanimité –**

**24 – RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS ENTRE LA VILLE ET LES ASSOCIATIONS ŒUVRANT POUR LES PERSONNES AGEES – Mme Sonia TRON**

**M. LE MAIRE.-** Puisque Cristina MARTINEAU ne peut pas prendre part au vote et se déporte, ainsi qu'Antoine PELCÉ et Antoinette BUTET, je mets donc ce rapport aux voix.

**– Adopté à l'unanimité –**

**25 – CONVENTION DE MISSIONS D'INTERET GENERAL AVEC LE VILLEURBANNE HANDBALL ASSOCIATION (VHA) ET LA SAS VILLEURBANNE LYON METROPOLE HANDBALL (SAS VLM) – M. Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets donc ce rapport aux voix.

**– Adopté à l'unanimité –**

**26 – APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES – Mme Cristina MARTINEAU**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets donc ce rapport aux voix.

**– Adopté à l'unanimité –**

**27 – AVENANT 2021 AU 4<sup>EME</sup> CONTRAT ENFANCE JEUNESSE ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU RHONE – Mme Cristina MARTINEAU**

**M. LE MAIRE.-** J'ai deux demandes d'intervention, la première pour le groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble. Morgane GUILLAS, la parole est à vous.

**Mme GUILLAS.-** Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, chers Villeurbannaises et Villeurbannais, la Caisse d'allocations familiales change son mode de calcul et donc ses

financements aux structures sociales. Les premiers échos que nous en avons, nous alarment. L'enveloppe globale sera désormais répartie sur davantage d'organismes. On ne peut que se satisfaire de l'élargissement des aides de l'État, mais pas à enveloppe constante, comme c'est le cas ici. Les aides vont mécaniquement diminuer pour les structures qui en bénéficiaient déjà auparavant. Ce n'est pas le seul changement que nous avons remarqué, en voici quelques autres.

Pour fixer le montant de financement annuel et pour les cinq années à venir, la CAF va s'appuyer sur une année de référence qui n'est pas encore connue. Les centres sociaux avec lesquels nous avons eu des contacts sont inquiets de cette mesure, car les années 2020 et 2021 ne reflètent pas la réalité de leur activité. Si elles devaient devenir la référence pour le calcul de leur financement, le montant de leurs aides serait trop faible par rapport à leurs besoins. Pour obtenir une bonne année de référence, les structures devront sans doute optimiser le nombre d'actes, privilégier les adhésions qui rapportent, entre guillemets (quotient familial élevé, etc.). De ce fait, les structures seront en concurrence.

Deuxième point, jusqu'ici, le montant du financement était fixe, il devient désormais un plafond. Si les centres sociaux font plus d'activité, ils ne toucheront pas plus d'argent. En revanche, s'ils en font moins, ils en toucheront moins.

Enfin, troisième point, les financements sont désormais variables, ce qui ajoute de l'incertitude pour les structures sur le devenir de leurs recettes pour l'année suivante.

Encore une fois, l'idéologie de la concurrence, de la performance et de la rentabilité remplace celle de l'entraide. Les structures sont désormais mises en concurrence entre elles pour toucher la part la plus large de l'enveloppe. La CAF se désengage du public 12-17 ans et des jeunes majeurs. C'est pourtant la tranche la plus compliquée, car, à cet âge, ils sont prescripteurs de leurs loisirs. Sans une offre attrayante et donc financée, ils désertent les centres sociaux et restent en bas de chez eux. On sait ensuite ce que le désœuvrement peut produire.

En conclusion, nous savons que toutes les structures ont besoin d'argent. Toutes les tranches d'âge méritent qu'on leur finance des animations. Plutôt que de contraindre la CAF à organiser la diète financière au sein des organismes sociaux, le gouvernement devrait augmenter les ressources globales pour qu'elles puissent mener correctement leur mission d'intérêt général.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci. La parole est au groupe Les Ecologistes, M. Lotfi DEBBECHE.

**M. DEBBECHE.**- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

En juin 2021, au titre de la convention territoriale globale proposée par la CAF, notre Ville a engagé avec les partenaires locaux une démarche de diagnostic partagé. Des orientations et des propositions concrètes seront mises en œuvre dès 2022 dans les domaines de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, le logement et l'accès aux droits.

Un des enjeux est non seulement de conforter les bonnes pratiques existantes et de les valoriser, mais aussi de développer de nouvelles actions permettant de répondre à des

besoins non satisfaits par les services existants. Parmi les constats et besoins identifiés, nous voulons mettre l'accent sur les points de vigilance suivants et la nécessaire mobilisation de toutes les ressources pour les traiter, afin de mieux aider les publics fragiles et renforcer la démarche d'aller vers eux, là où ils vivent, pour faire baisser les non-recours, soutenir et accompagner les adultes dans leur fonction parentale, aider les lieux d'accueil enfants-parents. Concernant la jeunesse, il s'agit de lutter contre les décrochages scolaires et d'accompagner l'insertion socio-professionnelle, notamment dans les secteurs politiques de la ville.

Plusieurs pistes de travail sont décrites dans les documents techniques annexés à la présente délibération, par exemple l'idée d'expérimenter un comité local de la parentalité ou des actions de lutte contre les discriminations, qui sont déjà à l'œuvre à Villeurbanne, mais qu'il s'agit de renforcer.

La convention territoriale globale est une convention cadre, politique et stratégique. Elle permet d'élaborer et de mettre en œuvre un projet social de territoire. Elle est pluriannuelle, d'une durée de cinq ans, de janvier 2021 à décembre 2025. Elle ne constitue pas un dispositif financier, c'est un levier à la mise en œuvre, à la valorisation des actions sur le territoire, l'expérimentation, la réponse aux difficultés sociales rencontrées dans notre ville.

Villeurbanne est fortement mobilisée sur les enjeux éducatifs et socio-éducatifs partagés avec la CAF qui est un partenaire privilégié du renouvellement et de la concertation en cours de notre projet éducatif de territoire. Notre ville mobilisera tous les moyens, les acteurs locaux et les institutions pour progresser et affronter les difficultés rencontrées dans le territoire. L'intérêt d'une telle démarche est la mise en cohérence, la structuration et la coordination des actions, mais nous restons très vigilants sur deux points.

Le premier porte sur le montant des financements à confirmer par la CAF en 2022, par domaine d'intervention et par projet. Nous serons également vigilants sur la lisibilité pour la Ville de ces financements, en particulier lorsqu'elle vient les cofinancer.

Enfin, nous serons attentifs à ce que les actions destinées aux publics adolescents et jeunes impactés de plein fouet par la crise soient dans cette conjonction territoriale globale à la hauteur des enjeux.

C'est pourquoi, nous voterons favorablement ce projet.

Merci.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Madame MARTINEAU, souhaitez-vous réagir ?

**Mme MARTINEAU.-** Juste deux mots, parce que je ne suis pas la seule concernée par cette convention territoriale globale, peut-être que d'autres adjoints voudraient réagir.

Effectivement, comme vous l'avez souligné, c'est un cadre qui nous est imposé d'un partenaire majeur de la politique en direction des jeunes publics, de l'enfance et des familles. Pour le coup, un des enjeux dans cette refonte financière notamment nous amènera effectivement à revoir notre soutien et sur quels critères nous établirons notre soutien aux différents organismes qui bénéficient de ces financements CAF et de la Ville, qui avant n'étaient que dans un financement Ville, puisque nous faisons boîte aux lettres de la CAF. Cela permettra aussi une meilleure lisibilité du soutien municipal et

d'éléments plus transparents pour les citoyens dans la lisibilité des investissements que nous faisons en faveur de ces publics.

Vous avez raison, je pense que nous partageons notre préoccupation envers ces publics.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Je mets ce rapport aux voix.

**– Adopté à l'unanimité –**

**28 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA MISSION LOCALE POUR L'ANNEE 2022 – M. Jonathan BOCQUET**

**M. LE MAIRE.-** M. Yann CROMBECQUE, M. Paul CAMPY, Mme Muriel BETEND, Mme Caroline ROGER-SEPPI et M. Julien RAVELLO ne prennent pas part au vote.

**– Adopté à l'unanimité –**

**29 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT LOCAL (ADL) POUR L'ANNEE 2022 – M. Paul CAMPY**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

**– Adopté à l'unanimité –**

**30 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ACTEURS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE AU TITRE DE L'ANNEE 2021 – M. Mathieu GARABEDIAN**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

**– Adopté à l'unanimité –**

**31 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DES DEPLACEMENTS URBAINS – M. Mathieu GARABEDIAN**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Mme Pauline SCHLOSSER ne prend pas part au vote. Je mets ce rapport aux voix.

**– Adopté à l'unanimité –**

**32 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A L'ASSOCIATION WEEEFUND DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE A LA CREATION ET AU DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET ETABLISSEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS PLURIANNUELLE 2022-2024 - M. Julien RAVELLO**

**M. LE MAIRE.-** J'ai une demande d'intervention du groupe Villeurbanne Progressiste, c'est Mme Virginie DEMARS.

**Mme DEMARS.-** Monsieur le Maire, chers collègues,

Le concept d'économie sociale et solidaire désigne un ensemble d'entreprise organisé sous forme de coopératives, mutuelles, associations ou fondations dont le fonctionnement interne et les activités sont fondées sur un principe de solidarité et d'utilité sociale. Elles représentent aujourd'hui près de 13 % de l'emploi et 10 % du PIB en France. 97 % des emplois de l'économie sociale et solidaire relèvent du secteur tertiaire. L'économie sociale et solidaire se distingue par une proportion élevée d'emplois occupés par les femmes. en 2017, elles y constituent 68 % des employés et plus de la moitié des cadres. Ces chiffres sont représentatifs d'un esprit paritaire qui contraste avec les proportions mesurées dans le secteur privé.

En juin 2021, Barbara POMPILI, ministre de la Transition écologique, et Olivia GRÉGOIRE, secrétaire d'État à l'économie sociale, solidaire et responsable, saluaient l'adoption par le Sénat de l'amendement du gouvernement orientant l'intégralité des fonds de réemploi aux acteurs de l'économie sociale et solidaire. Ces fonds bénéficieront directement aux structures œuvrant sur ces sujets, comme les recycleries, les ressourceries et autres structures de l'économie sociale et solidaire, soutenant ainsi l'emploi, l'insertion et la transition écologique.

Lors d'une délibération de la Ville de Villeurbanne relative à la subvention Covid-19 pour l'économie sociale et solidaire du 11 octobre 2020, il a été dit, je cite : « Pour Villeurbanne, en janvier 2020, on dénombrait 470 établissements, employeurs, relevant de l'économie sociale et solidaire sur Villeurbanne, regroupant environ 10 % de l'emploi salarié total de la commune. Les modes entrepreneuriaux se basant sur les quatre grands principes de l'économie sociale et solidaire : finalité sociale, lucrativité nulle ou limitée, gouvernance participative et projets économiques viables, qui ont un poids non négligeable dans notre économie locale ».

Pour rappel, 20 000 € avaient été donnés par la Ville pour soutenir le déploiement de solutions de tiers de référence qu'ils l'ont sollicité pour améliorer et amplifier l'accompagnement des entreprises de l'économie sociale et solidaire villeurbannaises qui seraient dans le besoin.

Dans les années précédentes, nous constatons que les candidatures pour la Ville de Villeurbanne étaient d'ailleurs importantes. En 2020, six candidatures et quatre dossiers sélectionnés. en 2019, sept candidatures et trois dossiers sélectionnés. En 2018, neuf candidatures et quatre dossiers sélectionnés.

Il y a donc des questions légitimes sur le manque de candidatures cette année. La crise sanitaire limite-elle les lancements de projets ? Qu'est-ce qui explique le peu de

candidatures cette année, qui plus est lorsque l'on sait qu'une seule était recevable ? Est-ce que les orientations politiques de la Ville de Villeurbanne tendent à retenir des candidatures selon le type d'activité ? Est-ce que l'on donne au plus utile ?

Souvent, nous n'avons pas d'éléments objectifs qui précisent les critères d'appréciation dans l'attribution d'une subvention que nous ne remettons pas en cause dans son utilité, mais qui manque parfois de clarté.

Merci de votre attention.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Monsieur RAVELLO, souhaitez-vous dire un mot ?

**M. RAVELLO.-** Oui, pour répondre notamment sur l'interrogation finale de l'intervention, sinon je n'ai pas grand-chose à relever.

Sur le questionnement du faible nombre de candidatures, cela nous a aussi étonnés. Je partage l'étonnement. Il y a tout de même deux ou trois éléments à donner. Le premier concerne l'autre candidature qui n'a pas été retenue. Cela n'a rien à voir avec le fait que la candidature entre ou non dans le cadre de notre plan de mandat, c'est simplement qu'il y a des conditions dans l'appel à candidatures, notamment une qui est la suivante une structure de l'ESS qui a déjà été lauréate de cet appel à candidatures. Elle ne peut pas l'être dans les trois ans qui suivent. En l'occurrence, la structure qui avait candidaté était concernée, raison pour laquelle nous n'avons pas accédé à sa demande.

Peut-être rappeler aussi que l'année dernière, on nous avait aussi reproché le fait qu'on saupoudrait un peu avec cet appel à candidatures en donnant 5 000 € par ci, 6 000 € par là. Finalement, cette année, nous décidons de soutenir une structure, en l'occurrence WeeFund, qui travaille à la fois sur le numérique, l'aspect social et écologique en reconditionnant des matériels informatiques pour les personnes dans le besoin. C'est plutôt une bonne nouvelle.

Pour finir, le questionnement dont je parlais au début, effectivement, nous travaillons avec les services aussi pour évaluer la pertinence du dispositif, à savoir si c'était juste cette année où il y avait un manque de candidatures. En tout cas, l'idée est de poursuivre cet appel à candidatures, de voir comment mieux communiquer sur ce dispositif et de rappeler, Monsieur le Maire, vous l'avez rappelé dans l'introduction en disant que c'était une subvention de fonctionnement, finalement c'est de l'investissement. C'est aussi à noter, c'est-à-dire que c'est bien une subvention d'investissement. Souvent, les structures de l'ESS réclament plutôt du fonctionnement, là on est vraiment sûr de l'investissement par rapport à de l'aménagement de locaux. Cela peut aussi expliquer le faible nombre de candidatures.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Je mets ce rapport aux voix.

**– Adopté à l'unanimité –**

### **33 – ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX STRUCTURES ET AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES – Mme Sonia TRON**

**M. LE MAIRE.-** Ne prennent pas part au vote M. CONSTANT, M. FRIOUX, M. GLUCK, Mme LOIRE, Mme PRADELLE, M. VAN STYVENDAEL, Mme SCHLOSSER, Mme ROGER-SEPPI, M. RAVELLO, Mme GOYARD GUDEFIN et M. GARABEDIAN.

Si jamais nous avons une opposition, pardon de le formuler ainsi, nous pourrions nous retrouver en difficulté. Les personnes que j'ai citées ne prennent pas part au vote.

**- Adopté à l'unanimité -**

#### **34 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS « PETITE ENFANCE » - M. Yann CROMBECQUE**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Mme MARTINEAU et Mme TRON ne prennent pas part au vote. Je mets donc ce rapport aux voix.

**- Adopté à l'unanimité -**

#### **35 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX DIVERSES ASSOCIATIONS SPORTIVES POUR 2022 - ACOMPTE - Mme Sonia TRON**

**M. LE MAIRE.-** J'ai une demande d'intervention pour le groupe Génération.s et Les Ecologistes, donc intervention groupée. C'est M. BRISSARD qui a la parole.

**M. BRISSARD.-** C'est indiqué par erreur. Nous interviendrons sur la suivante.

**M. LE MAIRE.-** D'accord. M. RAVELLO ne prend pas part au vote. Je mets donc ce rapport aux voix.

**- Adopté à l'unanimité -**

#### **36 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES EN CONTRAT D'OBJECTIFS POUR 2022 - Mme Sonia TRON**

**M. LE MAIRE.-** J'ai une demande d'intervention groupée sur un certain nombre de rapports : 375, 386, 401, 399. C'est une intervention commune au groupe Génération.s et Les Ecologistes. C'est M. BRISSARD.

**M. BRISSARD.-** Merci Monsieur le Maire. La richesse du tissu associatif villeurbannais est un des constituants majeurs de la vitalité de notre ville, allant de la miète qui promeut la diversité et la richesse culturelle du territoire de Villeurbanne, du Rhône Sportif Omnisport et ses différentes sections, en passant par les ateliers Frappaz qui mettent en avant les arts de la rue et de l'espace public, ou le Cyclub qui promet une mobilité responsable, ainsi que les 3 000 autres associations recensées par les services de la Ville. Le monde associatif est inscrit dans l'histoire de Villeurbanne.

Le soutien de la Ville à ce tissu associatif dans autant de secteurs que sont la culture, le sport, les loisirs, la solidarité ou les services aux habitants, s'est traduit dans les 12 délibérations d'attribution de subventions proposées à ce Conseil municipal, que cette

dernière délibération vient clore.

Ce soutien pérenne fait partie des éléments forts qui permettent à la fois l'initiative, le développement, voire l'excellence de ces structures. Il convient cependant d'être vigilant à ne pas inscrire ce soutien dans une forme d'habitude et à s'assurer de nourrir un dialogue avec le milieu associatif, pour qu'il puisse participer pleinement au projet municipal visant à inscrire notre territoire dans les trois transitions indispensables au maintien d'un cadre de vie propice à l'épanouissement de tous et respectueux de notre environnement.

Nous saluons donc le travail initié en début d'année par la Direction de la vie associative, Christine GOYARD, et les élus concernés par ces soutiens qui visent à renouveler le cadre de nos interventions, pour leur donner une pleine efficacité et adéquation avec nos objectifs politiques.

Nous avons bien à l'esprit que ce chantier est de longue haleine. Pour ne citer qu'un exemple, les critères d'attribution des subventions aux associations sportives n'ont pas été réexaminés depuis 2001, alors qu'ils pourraient être un moyen de mieux partager, par exemple, nos objectifs sur les questions de discrimination, d'inclusion et de préoccupations environnementales.

Nous espérons donc que ce travail pourra continuer sur 2022. En attendant ces résultats, nous voterons cette délibération, comme nous l'avons fait pour les précédentes.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. M. RAVELLO, M. CHATAING, M. CHIKH, Mme GUILLAS, Mme SCHLOSSER et M. MOHAMED AHAMADA et M. GLUCK ne prennent pas part au vote. Je mets ce rapport aux voix.

**- Adopté à l'unanimité -**

**37 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DE COORDINATION DE L'UNION SPORTIVE D'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE (USEP) DE VILLEURBANNE - Mme Sonia TRON**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. M. CHATAING ne prend pas part au vote. Je mets ce rapport aux voix.

**- Adopté à l'unanimité -**

**38 - STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE - BILAN ANNUEL DU TRAITEMENT DES RECOURS ADMINISTRATIF PREALABLE OBLIGATOIRE (RAPO) RELATIF A LA MISE EN ŒUVRE DU FORFAIT DE POST STATIONNEMENT (FPS) -**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

**- Adopté à l'unanimité -**

### **39 – OUVERTURES DOMINICALES DES COMMERCES A VILLEURBANNE 2022**

**– M. Paul CAMPY**

**M. LE MAIRE.-** J'ai plusieurs demandes d'intervention. Est-ce que vous souhaitez en dire un mot, Monsieur CAMPY, en préalable ?

**M. CAMPY.-** Oui. Monsieur le Maire, chers collègues, effectivement, l'année dernière, nous avons déjà pris un premier engagement sur la réduction du nombre de jours d'ouverture dominicale. Vous n'êtes pas sans savoir que l'année 2021 a été assez mouvementée avec notamment des décisions préfectorales qui ont autorisé les commerces à ouvrir les dimanches.

De ce fait, la délibération que nous avons prise il y a un an a vraiment eu un sens, raison pour laquelle nous avons décidé cette année de rester sur neuf jours d'ouverture pour le commerce de détail non alimentaire, dont trois qui sont liés à des événements spécifiques : le 3 juillet pour un événement concernant les puces hors les murs, le 18 septembre pour la traditionnelle braderie des Gratte-ciel et le 25 septembre dans le cadre d'un événement concernant « Villeurbanne capitale française de la culture ».

Je voulais également vous faire part d'une autre décision que nous avons prise. L'année dernière, concernant la catégorie des hypermarchés, ils étaient autorisés à ouvrir six dimanches, contre quatre cette année, soit une réduction de deux jours. Néanmoins, je sais que cette délibération est un long moment de débats. Je vous laisse donc la parole.

**M. LE MAIRE.-** Merci. J'ai quatre demandes d'intervention pour le groupe Génération.s. C'est M. JOURDAN qui prend la parole.

**M. JOURDAN.-** Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport au sujet des ouvertures dominicales des commerces peut sembler purement technique. Pourtant, il est symbolique du projet de société que nous souhaitons porter. Génération.s est un mouvement politique, social et écologiste. Pour ces deux axes, ouvrir plus les commerces ne va pas dans le sens que notre groupe porte.

Notre majorité est arrivée par les voix au siège de cette assemblée en unissant ses convictions sociales et écologistes, alors ici, je nous interroge : souhaitons-nous porter un modèle social qui fait des citoyens et des citoyennes, soit des travailleurs, soit des consommateurs ? Deuxième question : pouvons-nous soutenir un modèle écologiste qui fait de la surconsommation un loisir ?

Notre groupe a exprimé le souhait d'inscrire dans la durée une volonté de réduire les ouvertures dominicales des commerces. Malheureusement, nous n'avons pas été entendus. Nous rappelons que nous avons obtenu que soient évalués les impacts réels sur les employés, les commerces et les consommateurs de ces ouvertures.

Aussi, je ne pense donc surprendre ni M. le Maire ni mes collègues du Conseil municipal en disant que le groupe Génération.s votera contre la proposition du rapport.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. J'ai une intervention groupée du groupe Communistes et Républicains et Villeurbanne Insoumise Ensemble. C'est Julien RAVELLO.

**M. RAVELLO.-** Monsieur le Maire, chers collègues, chers habitants et habitantes,

Comme l'année dernière, les groupes Communistes et Républicains et Villeurbanne Insoumise Ensemble voteront contre cette délibération. Nous sommes toujours opposés au travail le dimanche et pour les mêmes raisons : confusion entre la vie privée et celle au travail, perte de sociabilité, promotion de la société de consommation, augmentation du temps de travail, fable du volontariat et contraintes faites aux salariés, autre fable de l'augmentation du chiffre d'affaires, alors que le pouvoir d'achat diminue, etc.

Tout en restant cohérent avec le modèle de société auquel nous aspirons, nous savons cependant que voter systématiquement contre n'est pas très productif, puisque la délibération recevra quand même malheureusement une majorité de pour et que le nombre de dimanches ouverts en 2022 restera quasiment le même qu'en 2021.

Nous préférons largement travailler collectivement sur la réduction progressive du nombre de dimanches travaillés à Villeurbanne. Il nous semble d'ailleurs qu'une telle démarche avait été envisagée, même discutée l'année dernière, mais à ce jour et à notre connaissance, rien n'a été lancé ou n'a abouti.

Il y a un petit progrès cette, vous l'avez dit Monsieur l'Adjoint, avec la réduction des ouvertures pour les très grandes surfaces. Malgré tout, cela n'est ni suffisant ni à la hauteur de ce que devrait faire une majorité de gauche. Je profite donc de la tribune que m'offre ce Conseil pour demander à travailler ensemble sur ce sujet d'ici à l'année prochaine, pour que nous nous fixions des objectifs clairs de réduction. Bien sûr, nous préférons qu'aucun dimanche ne soit ouvert.

Nous attendons votre avis, mais aussi celui des principaux et principales concernés, en premier lieu les salariés, mais aussi les Villeurbannais et Villeurbannaises et bien sûr les commerçants, afin qu'une évaluation objective soit faite.

Pour finir, on nous rétorque que cette délibération ne sert pas à grand-chose, car le préfet peut nous imposer le nombre de dimanches à ouvrir. Parfait, alors affirmons clairement nos positions et soutenons une réduction drastique.

**M. LE MAIRE.-** Merci. La parole est au groupe Socialistes et Citoyen.nes Villeurbannais.e.s, M. Ikhlef CHIKH.

**M. CHIKH.-** Merci. Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs,

La question des ouvertures dominicales est un sujet clivant, mais néanmoins récurrent au sein de notre assemblée. Nous ne souhaitons pas plus que l'an dernier que ce débat public se réduise à un jeu de postures captif d'idéologies, car si la crise sanitaire se gère, la misère qu'elle génère ne se gère pas, elle se combat. Je le dis, car cette année, le contexte n'a que très peu évolué comparativement à celui de l'an dernier, malheureusement. Parallèlement, nous avons vu certains commerces fermer, les mêmes qui, pour partie, ont vu leur chiffre d'affaires chuter l'année précédente.

Ceci étant dit, sans vouloir être redondant avec les propos que nous avons tenus l'an dernier, parce que cela n'aura pas échappé à votre sagacité, rappelons tout de même d'autres points de vigilance et d'évidence. Les salariés doivent être volontaires et percevront une rémunération égale au double de la rémunération normale, ainsi qu'un repos compensatoire, mais il arrive aussi que des salariés qui refusent cette proposition puissent être pénalisés, à terme, sur leur déroulement de carrière. Nous devons préserver

aussi des moments qui permettent le rassemblement familial.

Ainsi, pour ce qui concerne notre groupe, nous sommes satisfaits du maintien d'un maximum de neuf dimanches sur 12 prévus par le législateur. Nous pensons qu'il s'agit d'une proposition responsable et mesurée qui permet aux commerçants de proximité d'attirer une clientèle qui n'a pas forcément la possibilité de réaliser ses achats durant la semaine, sans devoir nécessairement s'en remettre aux mastodontes du commerce.

Comme nous l'avions souligné l'an dernier, certains salariés, notamment les étudiants, sont enclins à se porter volontaires pour compléter leurs revenus. Nous plaçons évidemment pour de meilleures conditions de travail et de vie d'une manière générale, de sorte à ce que le travail dominical soit une véritable faculté et non un choix contraint par une situation de précarité.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Monsieur CAMPY.

**M. CAMPY.-** Brièvement, est-ce ce modèle de société que nous voulons porter ? La réponse est non, évidemment. La question est ensuite : quelle est la bonne mesure ? Si on prend l'exemple de la ville de Vénissieux, qui est une ville avec une maire communiste, le nombre de jours d'ouverture des supermarchés est de cinq. Je le rappelle simplement.

Effectivement, oser d'abord, doser ensuite. Je pense que nous sommes sur la bonne voie. Je rappelle aussi que nous sommes tous très heureux de faire notre marché le dimanche matin.

Nous avons six jours qui sont liés à des événements commerciaux (Noël, les soldes et la rentrée). Les trois autres jours sont liés à des événements que nous avons choisis, en tant qu'élus, de porter.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Nous ne serons toujours pas complètement d'accord cette année. Nous notons une tendance qui semble satisfaire en tout cas dans les évolutions quelques-uns, même si vous êtes encore insatisfaits, une forme de manque de radicalité, mais nous continuons à travailler.

Je soutiens les positions de l'adjoint en charge du développement économique, puisqu'il nous a semblé que ce n'est pas tout à fait le meilleur moment pour prendre les décisions qui viseraient notamment à contraindre les acteurs du commerce de notre tissu local. Nous nous sommes sentis autorisés à le faire pour les grandes surfaces, mais pour celles et ceux dont aujourd'hui la visibilité est tout de même extrêmement difficile, cela ne nous a pas semblé un signal à envoyer immédiatement.

Je note et nous continuons à vous assurer que nous allons travailler avec vous pour l'année prochaine. Nous n'avons pas eu non plus beaucoup de retours des commerçants sur les consultations que nous sommes amenés à faire. Il va peut-être falloir aller les rencontrer de manière plus proactive. Peut-être qu'ils n'ont pas n'ont plus beaucoup de disponibilité pour se mettre dans ces débats avec nous et sont concentrés sur un certain nombre de difficultés qu'ils rencontrent.

Nous allons donc continuer à travailler. Nous verrons l'année prochaine si ce sera toujours un sujet sur lequel nous n'arrivons pas à être complètement rattachés.

Je vais mettre ce rapport aux voix.

– Adopté à la majorité

**40 – CREATION D'UN MARCHÉ ALIMENTAIRE BOULEVARD EUGENE REGUILLON – M. Paul CAMPY**

**M. LE MAIRE.-** Par l'actualité, j'en ai dit quelques mots, mais je vais laisser la parole à l'adjoint, Paul CAMPY, en charge du dossier pour présenter rapidement le rapport.

**M. CAMPY.-** Monsieur le Maire, chers collègues,

Je vais persister à faire travailler certains de nos concitoyens le dimanche, puisque je vous demande aujourd'hui d'approuver l'ouverture d'un marché boulevard Eugène Réguillon. Pourquoi ? Tout simplement parce que nous avons un marché sur l'avenue Leclerc qui va devoir fermer, M. le Maire, l'a expliqué, par rapport au passage du tramway. Nous avons fait le choix de maintenir une source d'approvisionnement en fruits, en légumes et en denrées alimentaires sur le quartier, qui représente environ 20 000 habitants qui habitent à moins de 15 minutes du boulevard Eugène Réguillon, et aussi un lieu d'échange et de convivialité.

Pour cela, nous avons travaillé sur la diversité de produits, de prix et la complétude de l'offre, puisque nous aurons un marché qui proposera évidemment des fruits, des légumes, de la pâtisserie, du traiteur, des produits du monde, mais également, dans nos rêves les plus chauds, une buvette qui fait aussi torréfacteur.

C'est aussi une délibération qui va faire débat. Je vous laisse la parole et je vous répondrai après.

Merci.

**M. LE MAIRE.-** J'ai plusieurs demandes de prise de parole. Nous commençons par le groupe Villeurbaine Progressiste, M. Loïc CHABRIER.

**M. CHABRIER.-** Merci Monsieur le Maire. Même si en amont de ce Conseil municipal, comme vous avez dit, vous avez déjà apporté un certain nombre d'éléments sur ce sujet qui est sensible. Il est clair qu'il crée depuis quelques semaines certains émois dans la ville. Nous en avons eu quelques échos tout à l'heure, comme c'est le cas depuis déjà un certain temps.

Bien évidemment, nous comprenons les raisons d'abord techniques de la suppression de ce marché alimentaire sur l'avenue Leclerc, puisque les travaux de prolongement de la ligne de tramway entre les Hôpitaux-est et la Doua, ligne T6, vous y obligent. Il y a une obligation technique et matérielle pour laquelle il était difficile de faire autrement, mais il est vrai que cela pose un problème plus large, au-delà de l'aspect purement pratique. Il y a sans doute une nécessité de remettre à plat les conditions d'accès pour ce nouveau marché, ainsi que pour le marché permanent à l'avenir, quand le marché provisoire aura cessé.

Il est dit, M. l'Adjoint l'a évoqué ici et certains d'entre nous ont pu en discuter avec lui en *off*, à l'issue de la commission économie et administration générale. Il est précisé que

l'offre sera équilibrée en produits et en prix. Nous espérons bien évidemment qu'il en sera ainsi, mais pour l'instant, il est difficile d'en être sûr, puisque la sélection des marchands n'a pas encore été réalisée.

Il est donc primordial de se poser un certain nombre de questions : quels produits seront vendus et pour quelles populations ? Les groupes de votre majorité et vous-même dites à longueur de conseils municipaux que vous êtes sensibles à la question sociale. Nous avons encore entendu l'un des représentants de Génération.s dire qu'ils ont été élus sur un programme social et écologique. Il faut discerner, à travers ce marché, cette vocation, parce que le marché Grandclément accueille majoritairement une population modeste qui est attirée par ce marché par les produits qu'il propose et les prix qui sont pratiqués.

La perspective d'un nouveau marché est aussi la possibilité – je n'aime pas trop ce terme – d'avoir de gentrification qui ne me semble forcément approprié. Il est vrai que très souvent, quand un marché change d'orientation commerciale, on voit un changement dans les marchands et les produits, et une nouvelle population qui souvent vient d'ailleurs pour la spécificité d'un marché. S'il y a des produits labellisés produits du terroir ou bio, ce qui est très bien par ailleurs, ils coûteront nécessairement plus chers. Cela peut changer l'orientation du marché telle qu'elle est aujourd'hui conçue.

Il faut donc trouver un équilibre, à mon sens, entre les produits locaux, bio qui restent un objectif à poursuivre. Nous n'irons pas contre, c'est un objectif noble, mais qui ne vient pas pour autant exclure une partie de la population qui fréquentait ce marché par le passé.

Quant au caractère temporaire du marché, temporaire qui va durer, puisqu'il ne va pas débiter tout de suite et il est temporaire pour plusieurs années, jusqu'à l'attente d'un nouveau marché qui réintégrera sa place dans le cadre de la ZAC Grandclément. Quand vous évoquez la commission générale que je voulais vous demander, Monsieur le Maire, Grandclément en fait partie. Les perspectives du marché doivent aussi être débattues, je l'espère.

C'est tout de même long comme période temporaire. Cela suscite aussi logiquement des craintes, puisque cela va occuper la fin de votre mandat et le mandat suivant. Cela dépassera donc les limites du mandat actuel. Il me paraît nécessaire d'avoir plus de clarté sur ce point en ce qui concerne la composition du marché.

Plusieurs questions restent en suspens. Les marchands qui occuperont pendant au moins quatre ans les étals de ce marché auront-ils ensuite des facilités pour intégrer le nouveau marché de la ZAC, quand celui-ci aura réintégré son secteur historique ?

Cela pose aussi des problèmes de circulation sur le boulevard Eugène Réguillon notamment pour ceux qui le pratiquent. C'est un secteur, depuis l'aménagement avec le C3 sur la rue Léon Blum, qui est parfois très encombré, sans doute beaucoup moins le dimanche bien évidemment, mais certains jours, comme le mardi ou le jeudi, cela peut entraîner des encombrements supplémentaires. Si on coupe la circulation à cet endroit, cela va également couper une entrée de la ville, le boulevard étant maintenant un axe de sortie et d'entrée. C'est même d'ailleurs l'un des seuls points de passage pour aller au Médipôle notamment et au-delà vers le périphérique.

Alors, beaucoup de questions sont en suspens. Je comprends tout à fait que vous ne

puissiez pas y apporter de réponses tout de suite. Je salue tout de même votre souci de la concertation, vous l'avez exprimé, Monsieur le Maire, dans votre propos introductif, mais aussi le travail réalisé par M. l'Adjoint qui n'a pas une tâche facile dans cette question. J'étais en situation d'exécutif, je sais ce que cela peut représenter. Je note bien que beaucoup d'efforts sont faits de votre part pour essayer de convaincre et faire de la pédagogie.

Il est vrai que reconnaissons tout de même que l'absence de précisions sur un certain nombre de points, notamment ceux que j'ai évoqués, suscite de l'anxiété et des craintes. Il est bien légitime que les personnes concernées aient besoin de réponse, sans qu'elles soient précises et techniques, mais plus précises que celles que nous avons jusque-là.

Nous comprenons la démarche globalement, mais en raison de l'absence d'éléments précis sur tout ce que j'ai évoqué, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Merci Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE.-** Merci. La parole est au groupe Cercle Radical et place publique, M. Mahrez BENHADJ.

**M. BENHADJ.-** Monsieur le Maire, chers collègues,

Les marchés forains sont au cœur de la vie de la cité. Lieu d'approvisionnement alimentaire, certes, mais aussi lieu de convivialité, de proximité, de lien social et d'activité économique. La présence des élus locaux sur les marchés ne fait que démontrer l'importance de ces lieux. Paradoxalement, la question du marché Leclerc est arrivée très tardivement dans les aménagements d'ampleur du quartier Grandclément : T6, ZAC, site propre du C3, requalification de la place Grandclément et du boulevard Réguillon.

Le 14 octobre 2019, nos prédécesseurs, au Conseil municipal, ont approuvé la création de la ZAC Grandclément. Tous les enjeux ont été évoqués : végétalisation, pollution, circulation, stationnement, logements et équipements publics. Tous, sauf un : le devenir du marché Leclerc, pourtant si nécessaire à la vie du quartier. La question se pose maintenant. Elle appelle quelques brefs commentaires de notre part.

D'abord, nous faisons comme tout le monde ici le constat d'une décision contrainte. Le marché Leclerc doit être déplacé, le boulevard Réguillon est le seul lieu de repli possible. Il ne sera pas possible d'y accueillir autant de forains. Pour autant, cet état de fait oblige la Ville à limiter les effets négatifs induits par la suppression et création du marché.

Deux actions nous semblent prioritaires, au-delà du dialogue déjà mené par la municipalité et tout particulièrement par Paul CAMPY, dont nous saluons le travail. Premièrement, il nous semble important d'essayer de trouver des solutions aux forains qui perdront leur autorisation d'occupation temporaire. Nous avons la responsabilité de faire preuve d'humanisme et de solidarité. En effet, les forains exercent un métier très éprouvant. Une bonne vingtaine de permissionnaires du marché alimentaire vont perdre leur emplacement. Nous leur devons un accompagnement et, autant que possible, une solution de repli.

Deuxièmement, cette démarche a été initiée samedi dernier, il faut continuer à écouter et rassurer les riverains du boulevard Réguillon. Le marché entraînera des nuisances fortes et répétées, alors que la requalification du boulevard est achevée depuis moins de deux

ans. À ce titre, nous sommes très favorables à la proposition d'un marché zéro déchet.

En tout état de cause, les garanties déjà apportées par la municipalité nous semblent rassurantes. Nous continuerons à suivre avec intérêt ce dossier. Nous voterons favorablement ce rapport.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. La parole est pour une intervention groupée entre le groupe Communistes et Républicains et Villeurbanne Insoumise Ensemble. Antoinette BUTET a la parole.

**M. BUTET.-** Merci. Monsieur le Maire, Monsieur le Rapporteur, chers collègues,

Nous avons toujours mené la bataille pour le développement du service public des transports en commun pour des raisons sociales et environnementales. Un tel développement a des conséquences qu'il faut bien accepter. En tout état de cause, nous ne nous opposerons pas au déplacement du marché Leclerc, rendu nécessaire par la construction d'une ligne de tramway supplémentaire. La création future de la ZAC Grandclément, par la densification qu'elle créera, amène de nouveaux besoins en matière de transports, de commerces et services.

En revanche, je voudrais ici exprimer un point de vigilance. Pour nos deux groupes, il est essentiel que ce marché conserve son identité. Dès son élection en 1892, Frédéric FAYS a créé ce marché que les habitants avaient réclamé par voie de pétition. Pour le maire socialiste, comme pour les pétitionnaires, il fallait offrir à la population ouvrière la possibilité de s'approvisionner à proximité de chez eux et à bon prix. C'est donc dès l'origine un marché populaire à tous les sens du terme, parce qu'il répond à une volonté populaire, qu'il s'adresse aux classes populaires et par sa fréquentation, confirmée aujourd'hui encore, par 21 000 usagers chaque semaine.

Pour ces raisons, tant historiques que sociales, il nous semble évident que ce marché nouveau doit se placer dans la continuité de l'ancien, en poursuivant le service rendu à tous les usagers, notamment ceux qui ont les moyens les plus modestes. La municipalité a eu la sagesse d'anticiper ce transfert nécessaire entre l'actuel marché Leclerc et le futur marché Réguillon, qui n'interviendra qu'à la fin 2022. Gageons que ce temps sera mis à profit pour trouver une solution pour que ce marché demeure le marché populaire qu'il a toujours été. C'est tout à l'honneur de notre ville de conserver en son centre un marché accessible à toutes et à tous et de ne pas céder à la tentation de repousser les usagers modestes vers la périphérie ou d'autres marchés populaires.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE.-** Merci. La parole est au groupe Socialistes et Citoyen.nes Villeurbannais.e.s, Mme Laura GANDOLFI.

**Mme GANDOLFI.-** Monsieur le Maire, chères et chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Le Conseil municipal doit se prononcer sur la création d'un nouveau marché boulevard Eugène Réguillon, en lieu et place des actuels marchés alimentaires et manufacturés de Grandclément et Leclerc, à l'horizon 2023. Comme cela a déjà été dit, ce marché fait

partie des plus anciens de Villeurbanne encore en activité. Il est créé sous l'impulsion de Frédéric FAYS en 1892 pour subvenir aux besoins d'une population modeste. Encore aujourd'hui, ce marché est connu pour ses prix très attractifs pour les Villeurbannais, mais il accueille aussi des Vaudais et des Lyonnais.

Grandclément reste une centralité emblématique de Villeurbanne. Ce quartier dynamique et fort de sa mixité sociale est au cœur d'une transformation entamée sous le précédent mandat. Le point d'orgue de cette transformation sera le passage d'une ligne de tramway structurante pour l'ensemble de l'agglomération lyonnaise à l'horizon 2026. L'arrivée du T6 est une chance pour notre commune et, a fortiori, une opportunité de développement pour ce quartier. Nous savons les contraintes des travaux. L'arrivée du tramway conjuguée à l'arrivée d'un chauffage urbain n'est pas anodine.

L'équipe municipale, ainsi que les services de la Ville ont anticipé la concertation. Près de neuf réunions ont été organisées pour permettre de recueillir les observations des forains et travailler collectivement à leur accompagnement. De même, les riverains ont pu s'exprimer sur le transfert du marché vers le boulevard Eugène Réguillons et nous faire part de leurs préoccupations et de leurs attentes.

L'enjeu majeur de ce transfert : maintenir la vitalité économique d'un quartier populaire et dynamique, la municipalité se doit aussi de répondre à des exigences nouvelles en matière de qualité et de diversité des produits vendus. Il en sera de même en termes de propreté, nous sommes d'ailleurs assez précurseurs sur le sujet, et d'éco-responsabilité des marchés, au profit d'une meilleure utilisation du domaine public, qui concilie les intérêts économiques, l'intérêt général et la transition écologique.

Notre groupe votera ce rapport.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE.-** Merci. La parole est au groupe Les Ecologistes, Mme Sonia TRON.

**Mme TRON.-** Monsieur le Maire, chers collègues,

Le développement de la ligne T6 permettra de répondre aux enjeux de mobilité et le tracé sur l'avenue Leclerc est connu depuis 2019. Depuis 2018, les forains qui rachètent de ces fonds de commerce sont informés par la Ville de l'impact de ce tramway sur la tenue du marché. Les dates de travaux ont été connues fin 2020 ou début 2021 et les forains ont été informés dès mars de cette année. Une commission consultative a été mise en place pour les associer aux solutions trouvées. Les habitants ont également été informés en mai, en septembre et à nouveau en décembre.

Contrairement à ce que certains pourraient laisser penser, nous avons fait le choix de communiquer le plus en amont possible, pour nous laisser le temps nécessaire au dialogue et à la recherche des meilleures solutions pour les forains, mais surtout pour les habitants du quartier, pour lesquels le marché est un lieu d'approvisionnement et de convivialité. Nous aurions pu faire le choix d'attendre septembre 2022 pour annoncer nos décisions, ou encore, ne pas prendre de décision, à l'instar de l'État, face aux enjeux de déplacement urbain ou plus globalement à l'urgence écologique.

Nous rappelons que la proposition d'implanter le marché sur le boulevard Eugène Réguillon a été formulée par les forains eux-mêmes. En effet, bien qu'informés dès le

début que tous ne pourraient pas déballer, ils souhaitaient rester dans le quartier. L'accompagnement a été fait dans la transparence et la concertation. Il continuera dans la confiance. C'est du moins la volonté de la Ville et de la majorité des forains.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Monsieur CAMPY.

**M. CAMPY.-** Je vais juste me permettre de répondre à M. CHABRIER sur quelques points techniques. Nous n'allons pas bloquer le boulevard Eugène Réguillon. Nous allons conserver une circulation dans le sens est-ouest, puisque la circulation ouest-est se fera par la rue Frappaz. Si vous avez regardé l'appel à concurrence, nous veillons effectivement à ce qu'il y ait une vraie diversité. Nous veillons à ne pas exclure, puisque notre rôle est de construire une ville pour tous. Nous avons également pris en compte l'expérience sur la ville et le quartier. Je pense qu'il faudra que nous ayons cette même délicatesse quand nous aurons le marché définitif dans la ZAC.

Effectivement, je suis d'accord avec vous tous, cela soulève de la crainte et de l'anxiété. C'est pourquoi nous avons mis en place du dialogue. Je tiens à rappeler que nous avons rencontré les habitants en mai, en septembre, samedi dernier, mardi dernier et que nous avons rencontré les forains en mars, début mai, mi-mai, en juillet, en septembre, en octobre et le 6 décembre. Effectivement, malgré toutes ces discussions, cela frictionne toujours, tout simplement parce que la critique est aisée, mais l'art est difficile, certes. Mais sans la liberté de blâmer, il n'est pas d'éloge flatteur.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Effectivement, les interventions sont assez consensuelles. C'est à la fois de préserver le caractère populaire et historique de ce marché. Notre souhait et celui des forains qui a été traduit dans les critères qui permettraient à celles et ceux, qui souhaitaient s'installer dans le nouveau marché, de s'assurer de ne pas avoir, d'un seul coup, plein de nouveaux forains sur le site. Je l'ai dit en introduction. Sur les 54 dossiers, 53 déjà déballet déjà sur Grandclément, donc cela doit nous rassurer sur le fait qu'il n'y aura pas de processus de remplacement et de modification des forains sur le site. Ce n'est vraiment pas notre volonté, c'est ce que nous annonçons à chaque réunion et à chaque reprise avec Paul CAMPY, avec parfois un peu de mal à nous faire entendre, mais nous allons continuer. Je crois que nous allons y arriver, à partir du moment où, dans le courant de janvier, nous serons amenés à porter à connaissance des forains candidats celles et ceux qui sont retenus. Je pense que cela donnera un certain nombre de signaux qui rassureront les uns et les autres.

Reste maintenant à convaincre les habitants et les riverains. Ce n'est pas aussi musclé dans les rapports, mais il reste des inquiétudes de leur part. Je veux le dire, parce que c'est beaucoup ressorti dans la réunion de concertation. Aucun des aménagements urbains qui ont été réalisés ne sera remis en cause dans l'installation des forains. L'ensemble du boulevard Eugène Réguillon qui a été complètement repris avec du mobilier urbain et un traitement au sol de qualité, les services travaillent aujourd'hui à une implantation en tant que telle, c'est-à-dire en utilisant les aménagements existants, pour ne pas avoir de dégradation de la qualité des espaces publics livrés il y a peu de temps dans le cadre d'aménagements.

Nous avons été amenés à le dire avec Paul CAMPY et les services lors des réunions publiques. À la fois, nous préservons le caractère populaire de ce marché et nous faisons en sorte de reloger un maximum de forains. Nous avons pris l'engagement de revenir les voir le 13 janvier, puisque nous sommes en train d'étudier une possibilité d'augmenter un peu les espaces d'installation sur le boulevard Eugène Réguillon. Nous l'avons dit également aux habitants du boulevard.

Cela fait encore partie des espaces de discussion que nous avons à voir avec les forains et les habitants. Nous ne manquerons pas de vous informer des suites. D'ailleurs, je pense qu'ils ne manqueront pas de le faire également.

Je vais mettre ce rapport aux voix.

– Adopté à la majorité (5 abstentions) –

#### **41 – ENGAGEMENT DE LA VILLE DANS LA DEMARCHE DE LABELLISATION TERRITOIRE ENGAGE TRANSITION ECOLOGIQUE CLIMAT AIR ENERGIE – M. Antoine COLLIAT**

**M. LE MAIRE.-** Vous en dites un mot, Monsieur COLLIAT, allez-y.

**M. COLLIAT.-** Merci Monsieur le Maire. La ville de Villeurbanne souhaite s'engager dans la démarche longtemps dénommée « Cit'ergie », qui vient de changer de nom, en s'appelant désormais « Territoire engagé transition écologique climat-air-énergie ». Dans le cadre de nos objectifs de mandat, en lien notamment avec le plan de transition écologique qu'Agnès THOUVENOT a présenté lors du dernier Conseil municipal, la volonté de la Ville est d'instaurer une politique de management de la transition écologique et énergétique dans l'ensemble des services et de la collectivité. Notre volonté est également de continuer à nous engager dans l'atteinte des objectifs internationaux en matière de baisse des émissions de gaz à effet de serre.

« Territoire engagé transition écologique climat-air-énergie » est un outil opérationnel d'amélioration continue et un label qui récompense le processus de management de la qualité de la politique climat-air-énergie. Le label que la Ville obtiendra sera le signe tangible des efforts fournis par la collectivité par rapport à ses réelles potentialités d'action. Ce sera, pour nous, l'occasion de mesurer le chemin parcouru et de se fixer de nombreux objectifs pour continuer à progresser.

Pour réussir, cette démarche nécessite l'engagement et l'adhésion des différentes délégations et des services de la Ville. Le pilotage interne sera accompagné, comme l'ADEME l'exige, par un conseiller accrédité, et ce, pendant une première période de quatre ans. L'ADEME attribue d'ailleurs une subvention de 70 % pour cet accompagnement.

Par cette délibération, il nous est demandé, Monsieur le Maire, mes chers collègues, d'approuver le lancement de cette démarche et de solliciter l'appui financier de l'ADEME.

**M. LE MAIRE.-** Merci. J'ai une demande d'intervention conjointe des six groupes de la majorité. C'est Madame THOUVENOT qui prend la parole.

**Mme THOUVENOT.**- Merci. Monsieur le Maire, chers collègues,

La baisse inédite de 5 % des émissions de gaz à effet de serre en 2020, suite au confinement quasi-généralisé de la population mondiale, n'aura pas duré longtemps. L'effet rebond ne s'est pas fait attendre. Nous avons retrouvé les niveaux d'émission avant Covid et l'explosion de la demande a entraîné une hausse en flèche des prix de l'énergie, ce qui précarise encore plus des publics qui avaient du mal à se chauffer. Pour la collectivité, nous l'avons évoqué lors des discussions budgétaires, la facture en sera d'autant plus élevée.

Le basculement vers une nouvelle politique énergétique ne fait donc pas débat et nous affirmons depuis le début du mandat cette nécessité. La démarche pilotée par la ADEM (Territoire engagé transition écologique climat-air-énergie) fait partie des outils qui nous permettront de mener à bien notre plan de transition énergétique porté en particulier par Antoine COLLIAT.

Pour rappel, il s'agit de la déclinaison française du label « *European Energy Award* » créé en 2003 à l'initiative de collectivités suisses et autrichiennes. Aujourd'hui, ce sont plus de 1 700 autorités locales, qui représentent 65 millions d'habitants, qui participent à cette dynamique.

Alors, comme tout processus de certification qualité, cette démarche peut effrayer et questionner sur l'intérêt d'instaurer de nouveaux outils de *reporting*, de nouvelles instances de pilotage, de nouvelles manières de mesurer l'action municipale, plutôt que d'agir. Il convient de se montrer rassurant vis-à-vis de cette démarche qui comporte au moins trois atouts majeurs. Le label, et plus particulièrement le processus de labellisation, est d'abord un processus d'amélioration continue de la politique énergétique de la commune. C'est l'occasion d'aborder de manière globale bien sûr la consommation énergétique des bâtiments municipaux, ceux du CCAS, mais aussi ceux de l'éclairage public et du parc automobile. C'est travailler aussi sur la lutte contre la précarité énergétique des ménages les plus modestes. C'est accompagner les copropriétés dans les processus de rénovation thermique. C'est soutenir des démarches citoyennes de coopération d'énergie et encourager et travailler sur la sobriété numérique.

L'outil va permettre à la collectivité de prioriser ces actions afin d'identifier les leviers les plus conséquents pour réduire la facture énergétique. Le  énergétique va dans ce sens, ses résultats nous permettront de prioriser nos sites de travaux. Juste pour information, les rénovations des groupes scolaires Jules Ferry en 2016 et Lazare Goujon en 2018 ont permis de faire baisser la facture énergétique de 40 %.

Deuxièmement, le label permettra de mettre en visibilité les actions villeurbannaises. Nous l'avons souvent évoqué, la Ville et ses agents ont développé des savoir-faire souvent exemplaires, mais malheureusement pas assez partagés et valorisés.

Enfin, le label permettra de se comparer à l'échelle nationale et européenne. Même si la comparaison n'est pas toujours raison, nous utiliserons le même référentiel que les 1 700 autres collectivités qui, en Europe, sont engagées dans la démarche. Cela nous permettra d'accroître les échanges entre collectivités, notamment de même strate et aux caractéristiques similaires.

Pour toutes ces raisons, nous sommes convaincus que ce label sera très utile à la

collectivité et l'ensemble des groupes politiques de la majorité votera cette délibération.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Je mets ce rapport aux voix.

**- Adopté à l'unanimité -**

**42 – ADHESION A L'ASSOCIATION AREMACS – Mme Aurélie LOIRE**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets donc ce rapport aux voix.

**- Adopté à l'unanimité -**

**43 – COMMUNICATION CONCERNANT LE RAPPORT D'ACTIVITE 2020 DES POMPES FUNEBRES INTERCOMMUNALES DE L'AGGLOMERATION LYONNAISE – Mme Laura GANDOLFI**

**M. LE MAIRE.-** J'ai une demande d'intervention pour le Cercle Radical et place publique, M. Jonathan BOCQUET.

**M. BOCQUET.-** Merci. Le PFIAL exerce une mission de service public qui n'est pas très glamour, mais néanmoins cruciale, c'est de garantir à chacun, particulièrement aux plus modestes, l'accès aux pompes funèbres à un tarif acceptable, enjeu d'égalité devant les coûts parfois exorbitants des obsèques qui laissent des familles démunies au pire moment, ajoutant du drame dans le drame.

On sait que la gestion de ce service public n'a pas été parfaite par le passé. Aujourd'hui, heureusement, les choses sont beaucoup plus saines, tant du point de vue des finances que de la gouvernance, mais il reste des investissements à faire. Il y a des crématoriums en mauvais état et une question autour du bon échelon, surtout pour cette compétence.

Ne pourrait-on pas acter collectivement l'égalité devant la mort que l'on soit à Caluire ou à Villeurbanne, à Jonage ou à Saint-Didier-au-Mont-d'Or ? Autrement dit, n'est-il pas envisageable et souhaitable que la Métropole s'empare de ce sujet, comme c'est le cas par exemple à Bordeaux, à Aix-Marseille ou à Grenoble, plutôt que de laisser à chaque ville assurer cette compétence ? D'abord, parce que la Métropole exerce déjà une partie de ses compétences obligatoires en la matière. Elle est en charge de la création, gestion et extension des cimetières et des crématoriums. Elle exerce en DSP la gestion des équipements de Bron et de Rillieux-la-Pape. Ensuite, nous notons qu'une grosse douzaine d'autres communes de la métropole sont au capital de cette SPL, ce qui prouve que c'est un service public qui doit être dimensionné à l'échelle de l'agglomération tout entière.

Pour faire bref, j'en reviens à cette question à destination de mes collègues métropolitains : quand la Métropole va-t-elle assumer complètement cette compétence ? Où en est la réflexion au sujet de ce service ?

Merci.

**M. LE MAIRE.-** Merci Monsieur BOCQUET. Je ne suis pas certain que votre interrogation appelle une réponse immédiate, mais nous avons été plusieurs à la noter.

Nous ne manquerons pas de la relayer au niveau de l'exécutif métropolitain. Nous avons d'ailleurs commencé un peu, mais avec le succès que vous nous connaissez.

Cela ne suppose pas de vote. Je ne mets donc pas ce rapport aux voix.

Nous allons conclure notre Conseil municipal. Il me reste à vous remercier pour la qualité des échanges et des débats et à vous souhaiter à chacune et à chacun de belles fêtes de fin d'année et à vous donner rendez-vous le 7 janvier pour l'inauguration de « Capitale française de la culture » où j'espère que vous serez toutes et tous présents.

Très bonnes fêtes de fin d'année.

*(La séance est levée à 20 heures 56.)*